



The Ontario Gazette

La Gazette de l'Ontario

Vol. 156-26
Saturday, 1 July 2023

Toronto

ISSN 0030-2937
Le samedi 1 juillet 2023

Government Notices — Other Avis du gouvernement — Autres

Ontario Securities Commission Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

RULES AND CONSEQUENTIAL AMENDMENTS RELATED TO SEDAR+

On June 9, 2023, the following came into force under the *Securities Act*:

- amendments to Multilateral Instrument 13-102 *System Fees*;
- National Instrument 13-103 *System for Electronic Data Analysis and Retrieval + (SEDAR+)*, which includes the repeal of NI 13-101 *System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR)*; and
- consequential amendments to the following rules:
 - Ontario Securities Commission Rule 11-501 *Electronic Delivery of Documents to the Ontario Securities Commission*;
 - National Instrument 41-101 *General Prospectus Requirements*;
 - National Instrument 43-101 *Standards of Disclosure for Mineral Projects*;
 - National Instrument 44-101 *Short Form Prospectus Distributions*;
 - National Instrument 44-102 *Shelf Distributions*;
 - National Instrument 45-102 *Resale of Securities*;
 - National Instrument 45-106 *Prospectus Exemptions*;
 - Multilateral Instrument 45-108 *Crowdfunding*;
 - National Instrument 51-101 *Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities*;
 - National Instrument 51-102 *Continuous Disclosure Obligations*;
 - National Instrument 52-112 *Non-GAAP and Other Financial Measures Disclosure*;
 - National Instrument 54-101 *Communication with Beneficial Owners of Securities of a Reporting Issuer*;
 - National Instrument 55-102 *System for Electronic Disclosure by Insiders (SEDI)*;
 - National Instrument 55-104 *Insider Reporting Requirements and Exemptions*;
 - National Instrument 58-101 *Disclosure of Corporate Governance Practices*;
 - National Instrument 62-104 *Take-Over Bids and Issuer Bids*;
 - National Instrument 81-101 *Mutual Fund Prospectus Disclosure*; and

- National Instrument 81-106 *Investment Fund Continuous Disclosure*.

The full text of the rules and consequential amendments is available in the Ontario Securities Commission's Bulletin starting at [(2023) 46 OSCB 4787] and on the Commission's website at www.osc.ca.

(156-G096)

OSC RULE 44-502 EXTENSION TO ONTARIO INSTRUMENT 44-501 CERTAIN PROSPECTUS REQUIREMENTS FOR WELL- KNOWN SEASONED ISSUERS

On July 4, 2023, OSC Rule 44-502 *Extension to Ontario Instrument 44-501 Certain Prospectus Requirements for Well-Known Seasoned Issuers* will come into force under the *Securities Act*.

The full text of the rule is available in the Ontario Securities Commission's Bulletin starting at (2023), 46 OSCB 4049 and on the Commission's website at www.osc.ca.

(156-G097)

Marriage Act Loi sur le mariage

CERTIFICATE OF PERMANENT REGISTRATION as a person authorized to solemnize marriage in Ontario have been issued to the following:

LES CERTIFICATS D'ENREGISTREMENT PERMANENT autorisant à célébrer des mariages en Ontario ont été délivrés aux suivants :

June 12, 2023 to June 18, 2023

Name Nom	Location Lieu	Effective Date Date d'Entrée en Vigueur
Muvunzi, Lawrence	Blind River, ON, CA	12-Jun-2023
Albert, Robert Lucien	Kanata, ON, CA	14-Jun-2023
Andrew, Rocky Elvin	Tillsonburg, ON, CA	14-Jun-2023
Daley, Ian Mark	Guelph, ON, CA	14-Jun-2023

Name Nom	Location Lieu	Effective Date Date d'Entrée en Vigueur
Fernando, Paul Baluyot	Mississauga, ON, CA	14-Jun-2023
Glauser, Marlene Gloria	Scarborough, ON, CA	14-Jun-2023
Martel, Kevin Rudy	Kemble, ON, CA	14-Jun-2023
McKenzie, Luke Anthony	Etobicoke, ON, CA	14-Jun-2023
Stephenson-Cameron, Denise Elizabeth	Brantford, ON, CA	14-Jun-2023
Tela, Daniel Gebreselassie	Kitchener, ON, CA	14-Jun-2023
Wolstenholme, Shirley Louise	Barrie, ON, CA	14-Jun-2023
Hesp, Manon Eveline	Guelph, ON, CA	16-Jun-2023
McLeod, Carly Mary Elizabeth	Hamilton, ON, CA	16-Jun-2023
Miller, Ernley Leonard	Scarborough, ON, CA	16-Jun-2023

Re-Registrations

Name Nom	Location Lieu	Effective Date Date d'Entrée en Vigueur
Burke, Zaccary Joshua John	Hamilton, ON, CA	12-Jun-2023
Bay, Jamie	Oakville, ON, CA	14-Jun-2023
Cabana, Michael Jean-Paul	London, ON, CA	14-Jun-2023
Vanderheide, Benjamin Paul	Gloucester, ON, CA	14-Jun-2023

CERTIFICATES OF TEMPORARY REGISTRATION as person authorized to solemnize marriage in Ontario have been issued to the following:

LES CERTIFICATS D'ENREGISTREMENT TEMPORAIRE autorisant à célébrer des mariages en Ontario ont été délivrés aux suivants :

June 12, 2023 to June 18, 2023

Date	Name Nom	Location Lieu	Effective Date Date d'Entrée en Vigueur
14-Sep-2023 to 18-Sep-2023	Abma, Michael	Grand Rapids, MI, USA	12-Jun-2023
24-Aug-2023 to 28-Aug-2023	Cross, Diane L.	Surrey, BC, CA	12-Jun-2023
14-Sep-2023 to 18-Sep-2023	Kline, Paula Frances	Montreal, QC, CA	12-Jun-2023
24-Jun-2023 to 28-Jun-2023	Longworth, Isaac Robert	Woodstock, ON, CA	12-Jun-2023
13-Jul-2023 to 17-Jul-2023	Lundrigan, Paul Joseph	St. John's, NL, CA	12-Jun-2023
20-Sep-2023 to 24-Sep-2023	Sundberg, Laura Christine	Regina, SK, CA	12-Jun-2023
24-Aug-2023 to 28-Aug-2023	Visscher, Randall James	Langley, BC, CA	12-Jun-2023
20-Sep-2023 to 24-Sep-2023	Dowds, John Finlay Knox	Edmonton, AB, CA	16-Jun-2023
21-Sep-2023 to 25-Sep-2023	Maisonnette, Christiane	Gatineau, QC, CA	16-Jun-2023

CERTIFICATE OF CANCELLATION OF REGISTRATION as a person authorized to solemnize marriage in Ontario have been issued to the following:

LES AVIS DE RADIATION de personnes autorisées à célébrer des mariages en Ontario ont été envoyés à :

June 12, 2023 to June 18, 2023

Name Nom	Location Lieu	Effective Date Date d'Entrée en Vigueur
Campbell, Donald J	Brampton, ON, CA	12-Jun-2023
Cha, Daniel	Scarborough, ON, CA	12-Jun-2023
Connolly, Karen Elaine	Barrie, ON, CA	12-Jun-2023
Coyle, Marian Alice	Port Stanley, ON, CA	12-Jun-2023
Daley, Ross James	Dunnville, ON, CA	12-Jun-2023
Dietrich, Joseph Francis	Orleans, ON, CA	12-Jun-2023
Garnett, Shirley Jean	London, ON, CA	12-Jun-2023
Hill, Patricia Marie	London, ON, CA	12-Jun-2023
Ko, Susan Sinae	Scarborough, ON, CA	12-Jun-2023
Miller, Donald Robert	London, ON, CA	12-Jun-2023
Prashaw, Richard	Russell, ON, CA	12-Jun-2023
Rafuse, Norman Aubrey	London, ON, CA	12-Jun-2023
Royer, Danny	Selkirk, ON, CA	12-Jun-2023
Saad, Michael	Kelowna, BC, CA	12-Jun-2023
Simpson, Damion John Phineas	Mississauga, ON, CA	12-Jun-2023
Thackston, Dewey Anderson	Chippewa, ON, CA	12-Jun-2023
Anderson, William J	Edmonton, AB, CA	13-Jun-2023
Barone, Timothy James	Kearney, NE, USA	13-Jun-2023
Clifford, Robert Andrew	Three Hills, AB, CA	13-Jun-2023
Frey, Edgar	Elmira, ON, CA	13-Jun-2023
Goguen, Marius Joseph Albert	St John, NB, CA	13-Jun-2023
Grumley, J R Thomas	Manotick, ON, CA	13-Jun-2023
Julien, Bradley D	Southey, SK, CA	13-Jun-2023
Schneider, Timothy Carl	Inglis, MB, CA	13-Jun-2023
Stanfel, Albin William	Edmonton, AB, CA	13-Jun-2023
Timm, Alexander Chadwick	Campbell River, BC, CA	13-Jun-2023
Wood, James	Summerland, BC, CA	13-Jun-2023
Cave, Kathleen Alice	Lindsay, ON, CA	15-Jun-2023
Gabourie, Rosemary Louise	Midland, ON, CA	15-Jun-2023
Gauthier, Erin Sybil	Gravenhurst, ON, CA	15-Jun-2023
Pinet, Donald John	Midland, ON, CA	15-Jun-2023
Tindall, Darlene Esther	Sudbury, ON, CA	15-Jun-2023
Mairena Matus, Martin A	Mt. Rainier, MD, USA	16-Jun-2023

ALEXANDRA SCHMIDT
Deputy Registrar General
Registraire générale adjointe de l'état civil

(156-G098)

Change of Name Act Loi sur le Changement de Nom

NOTICE IS HEREBY GIVEN that the following changes of name were granted during the period from June 12, 2023 to June 18, 2023, under the authority of the *Change of Name Act*, R.S.O. 1990, c.c.7 and the following Regulation RRO 1990, Reg 68). The listing below shows the previous name followed by the new name.

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE donné que les changements de noms mentionnés ci-après ont été accordés au cours de la période du 12 juin 2023 au 18 juin 2023, en vertu de la *Loi sur le changement de nom*, L.R.O. 1990, chap. C.7, et du Règlement 68, R.R.O. 1990, s'y rapportant. La liste indique l'ancien nom suivi du nouveau nom.

Date	Previous Name Ancien Nom	New Name Nouveau Nom
June 12, 2023 to June 18, 2023	ABDOLLAHI KHAMENEH, BABAK.	ABDOLLAHI, BABAK.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ABHISHEK SHANDILYA,	SHANDILYA, ABHISHEK.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ABIMBOLA, SAMUEL.ERIOUWA.	ABIMBOLA, ERIOLUWA.SAMUEL.
June 12, 2023 to June 18, 2023	AHMAD, SAYED.HUSSEIN.	AHMAD, HUSSEIN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	AHMADZAI, TURAB.	LMAR, RYAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	AL ALI, ALI.	ALALI, ALI.SAEED.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ALI, HOORIYA.	MUMTAZ, ABEERA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ALIA, LAYLA.NATALIA.	GARCIA, LAYLA.NATALIA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ALTAHER, JOHN.MOHAMMED.	ALTAHER, JOHN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	AMEENA FATIMA,	FATIMA, AMEENA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ANDRETTA, ALISON.GRACE.	MARSH, ALISON.GRACE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ANGELA SUSAN BAIJU,	BAIJU, ANGELA.SUSAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ANNAMMA LUKOSE,	LUKOSE, ANNAMMA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ASFAHA, ETHAN.TEMESGHEN.	AWED, ETHAN.TEMESGHEN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ASIM, DANIEL.	ASIM, DANYAL.
June 12, 2023 to June 18, 2023	AWE, JESSICA.ELISABETH.ABEO.	AWE, JANESSA.ELISABETH.ABEO.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BAHRAMI JANNATABADI, AFROUZ.	BAHRAMI, AFROUZ.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BAIJU CHACKO,	CHACKO, BAIJU.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BALASHOV, DANIKA.LINA.NICOLE.	BALASHOV, DANIKA.LINA.NATALIA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BARDELL, CORBIN.DALLAS.	BARDELL, DELILAH.WOODROW.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BARKER-BADOUR, CORA.KIJIKATIG.	BARKER-BADOUR, ISHKODE.KIJIKATIG.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BARONIAN, OSCAR.	BARONIAN, OSCAR.WANG.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BATTY, EVA.MAY.	BATTY, EVANGELINE.MAY.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BAYLISS, OLIVIA.GRACE.	BAYLISS, KHLOE.OLIVIA.GRACE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BIKRAM JIT SINGH,	SINGH, BIKRAM.JIT.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BOB-MANUEL, TAMUNOIBILATE.DISRAEL.	BOB-MANUEL, TAMI.IBILATE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BORN, GEORGIA.LOUISE.	MCGUIRE, GEORGIA.LOUISE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BORN, SADIE.FRANCIS.	MCGUIRE, SADIE.FRANCIS.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BORN, SHAUNA.MARIE.	MCGUIRE, SHAUNA.MARIE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BOROVILAS, CONSTANDINOS.	BOROVILAS, CONSTANDINOS.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BORSOS, ELIZABETH.IRENE.VERRET.	VERRET-MASKELL, ELIZABETH.IRENE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BOZ ENGİN, AYSEGUL.	WISEMAN, ASHLEY.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BRADY, MASON.WILLIAM.HOCKLEY.	HOCKLEY, MASON.WILLIAM.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BRIJLALL, DAVENDRA.KRISHNA.	AZIZ, ISA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BRISBANE, DAVID.MICHAEL.	BRISBANE, DAWN.ASHLYNN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	BÉGIN, KATHERINE.JEAN.	BÉGIN, ALEXANDER.JEAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	CABRAL, PAYTON.LOUISE.CLARE.	NEWTON, PAYTON.LOUISE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	CAMPAGNARO, MARINA.GALE.	MCCANN, MARINA.GALE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	CARINGI, CHIARA.T.	CARINGI, CHIARA.TERESA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	CHACKO BAIJU, JOHAN.	BAIJU, JOHAN.CHACKO.
June 12, 2023 to June 18, 2023	CHAKRAVARTY, RIMI.JAIDEV.	NANDAN, RIMI.
June 12, 2023 to June 18, 2023	CHALOUSHIGARGARI, BEHRANG.	CHALOUSHI, BEHRANG.
June 12, 2023 to June 18, 2023	CHAN, MAN.KIT.	CHAN, ALEX.MAN.KIT.
June 12, 2023 to June 18, 2023	CHANDAN, JASBIR.SINGH.	GILL, JASBIR.SINGH.
June 12, 2023 to June 18, 2023	CHAO, ZHEMING.	CHAO, ARTHUR.ZHEMING.
June 12, 2023 to June 18, 2023	COGHILL, BRIDGET.DEANNA.	COGHILL, BROOKELYN.DEANNA.BRIDGET.
June 12, 2023 to June 18, 2023	CRAIG, RACHEL.TAMARA.LYNN.	SAMSON, SPARROW.

Date	Previous Name Ancien Nom	New Name Nouveau Nom
June 12, 2023 to June 18, 2023	DAHIR, MOHOSIN.	DAHIR, MOHSIN.MOHAMED.
June 12, 2023 to June 18, 2023	DANOESOE BROTO, HAMZA.ABDULLAH.	DANOESUBROTO, HAMZA.ABDULLAH.
June 12, 2023 to June 18, 2023	DE GUIA, CHARLISE.SABRINA.	DEVONISH-DE GUIA, CHARLISE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	DECKER-GERGINIS, SKYELYN.GABRIELLE. AUSTYN.	GERGINIS-DECKER, SKYELYN.GABRIELLE. AUSTYN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	DEHKORDI, JASMIN.KARIMI.	KARIMI DEHKORDI, YASAMAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	DHALIWAL, SAVR.SINGH.	DHALIWAL, SABR.SINGH.
June 12, 2023 to June 18, 2023	DONEGAN, GEMMA.ASHLEY.	DONEGAN, SIMON.ATTICUS.
June 12, 2023 to June 18, 2023	DOOLEY, WESLEY.WILLIAM.VON.	VON BLOEDAU-DOOLEY, WESLEY.WILLIAM.
June 12, 2023 to June 18, 2023	DOUGHTY, JANESSA.JANET.ROSE.	DOUGHTY, JUSTICE.JACE.RAINN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	DOWNEY, SHEREE.ALECIA.	LATTY, SHAI.OSIRIS.
June 12, 2023 to June 18, 2023	DOYLE, SEAN.CHRISTOPHER.	DOYLE, SEAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	DUGONJIC, DEAN.	DUGONJIC, DEJAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	EASTON, JORDAN.MARISA.	EASTON, LEVI.JAY.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ECHUM, RYDER.ANTHONY.RAY.	ECHUM, RYDER.ANTHONY.RAY.
June 12, 2023 to June 18, 2023	EGHOMI, GLORIOUS.ORITSEWEYIMI.AFIA.	EGHOMI, GRACIOUS.ORITSEWEYIMI.AFIA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	EHIGIE, RAYSHAWN.OWEN.	EVBUOMWAN-EHIGIE, RAYSHAWN.OWEN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ELLIS, THERESE.LIVIA.	MAPANGO, THÉRÈSE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ELLIS HERON, AVA.SKAI.	HERON, AVA.SKAI.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ELWALI, AHMED.MAMDOUH.KHALIL. ELSAIED.	AHMED, ELWALI.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ELWALI, BASSMA.AHMED.MAMDOUH. KHALIL.ELSAIED.	ELWALI, BASSMA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ENGİN, AYSE.	WISEMAN, HAZEL.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ENGİN, CEMAL.GOKHAN.	WISEMAN, JAMES.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ENGİN, OMER.	WISEMAN, JAYSON.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ERDOGAN, NUMAN.	JOSEPH, BENJAMIN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	EVES-WELCH, MARTHA.ELIZABETH. NICOLE.	EVES-WELCH, FLYNN.WILLIAM.
June 12, 2023 to June 18, 2023	EZE, BENJAMIN.CHINEMEREM.	EZE OGBONNA, BENJAMIN.CHINEMEREM.
June 12, 2023 to June 18, 2023	EZE, EMMANUELLA.CHIAMAKA.	EZE OGBONNA, EMMANUELLA. CHIAMAKA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	EZE, PAULINE.CLAIRE.CHIMBUSOMMA.	EZE OGBONNA, PAULINE.CLAIRE. CHIMBUSOMMA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	FAIZI KASHANI, FARANAK.	FAIZI, FARANAK.
June 12, 2023 to June 18, 2023	FOLEY, SCARLETT.ALEXANDRIA.ROSE.	SMITH, SCARLETT.ELIZABETH.FAITH.
June 12, 2023 to June 18, 2023	FONDEVILLA, GARY.TINONAS.	LEE, NOAH.
June 12, 2023 to June 18, 2023	FOWLSTON, THOMAS.JOHN.	EVANS, THOMAS.HENRY.
June 12, 2023 to June 18, 2023	FULHAM, CHRISTINA.VALERIE.	CRUISE, CHRISTINA.VALERIE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	GAGANDEEP KAUR,	BENIPAL, GAGANDEEP.KAUR.
June 12, 2023 to June 18, 2023	GALLANT, SAMANTHA.LEE.	GALLANT, LEE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	GAMBLE, KYLE.MICHAEL.	NORTH, FAY.BEATRICE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	GERVAIS, OLIVIA.ROSE.	GERVAIS, OLIVIA.ROSE.LYNN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	GERVAIS-LANCE, CHRYSTAL.	SNIDER, CRYSTAL.
June 12, 2023 to June 18, 2023	GHAFOURINIA, MOHAMMAD.	GHAFOURINIA, RAHA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	GILL, RAMANDEEP.KAUR.	SIDHU, RAMANDEEP.KAUR.
June 12, 2023 to June 18, 2023	GIRARD, MYRIAM.LOUISE.	GAUTHIER-GIRARD, MYRIAM.
June 12, 2023 to June 18, 2023	GONG, SAMUEL.CHUN.YU.	GONG, ATLAS.
June 12, 2023 to June 18, 2023	GOREJA, ISA.	GOREJA, FAYZAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	GRAVEL, KAYDEN.SYLVAIN.	GINGRAS, KAYDEN.SYLVAIN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	GURJANT SINGH,	PANNU, GURJANT.SINGH.
June 12, 2023 to June 18, 2023	HAKIM RASHID GAZANFERALI,	HAKIM, RASHID.
June 12, 2023 to June 18, 2023	HAM, JEONG.YEOP.	HAM, ANDREW.JEONGYEOP.
June 12, 2023 to June 18, 2023	HAMDAN, ENAYA.	SPANO, ENAYA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	HANCOCK, SLOANE.FALLON.	ORNSTEIN, SLOANE.FALLON.
June 12, 2023 to June 18, 2023	HASSAM, KAMRAN.JAMIL.CHARLES.	MCNEIL, KAMRAN.JAMIL.CHARLES.
June 12, 2023 to June 18, 2023	HASSAN, AYAAN.ABDULKADER.	HASSAN, AYAAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	HE, CHARLOTTE.MIAO.	HE-WANG, CHARLOTTE.MIAO.

Date	Previous Name Ancien Nom	New Name Nouveau Nom
June 12, 2023 to June 18, 2023	HE, KAIDONG.	HE, KAI.
June 12, 2023 to June 18, 2023	HERRINGTON, MORGAN.LINDSAY.NELL.	HERRINGTON, KAI.MORGAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	HOVEY, LIAM.ROBERT.WILLIAM.	TOWNLEY, LILLIAN.BARBRA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	HUDSON, ELIZABETH.NICOLE.	HUDSON, NICOLE.ELIZABETH.
June 12, 2023 to June 18, 2023	HURUY, HASSEN.ABDURAHIM.	HURUY, ZAAKI.ABDURAHIM.
June 12, 2023 to June 18, 2023	HUSSAIN PORDASHTY, RAMZI.	DASHTI, RAMZI.
June 12, 2023 to June 18, 2023	HUTTON, MEREDITH.ROSE.	ROSE, MEREDITH.
June 12, 2023 to June 18, 2023	HUYNH, MAN.NHI.	HUYNH, JYAMIS.NYRIE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	INACIO, CAROLINA.ANNE.MARIE.	DE PAULA INACIO, CAROLINA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	JAKOVLEV, CAROLINA.FELICIA.	CHIESA, CAROLINA.MAXINE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	JAMES, JAXON.MACKENZIE.	MACKENZIE, JAXON.HERBERT.
June 12, 2023 to June 18, 2023	JASLEEN KAUR,	GILL, JASLEEN.KAUR.
June 12, 2023 to June 18, 2023	KADARI, MAHEJABEENBANU. MUSTAKAHMED.	KADRI, MAHEJABEEN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	KAINTH, KARAMJEET.KAUR.	KAUR, KARAMJEET.
June 12, 2023 to June 18, 2023	KALSANG DAMDUL,	DAMDUL, KALSANG.
June 12, 2023 to June 18, 2023	KANG, EUNSOL.ANNA.	KANG, ANNA.EUNSOL.
June 12, 2023 to June 18, 2023	KANG, YESOL.DANA.	KANG, DANA.YESOL.
June 12, 2023 to June 18, 2023	KARIMIFIJANI, ARMAN.	KHAVARY, ARMAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	KAUR, ANMOLPREET.	SIDHU, ANMOL.KAUR.
June 12, 2023 to June 18, 2023	KELLMAN, TEYSIA.JOY.SHARDEY.	SMITH, KAI.ATTICUS.KEITH.
June 12, 2023 to June 18, 2023	KENNY, THOMAS.	SAMTEDSKI, GEORAYTOM.VINKENROB.
June 12, 2023 to June 18, 2023	KHADIJA, BALOGUN.MOYOSORE.	BALOGUN, KHADIJA.MOYOSORE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	KHALIL, ANNA.BESHOY.EDWAR.HENEIN.	KHALIL, ANNA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	KIIASHCHUK, ULIANA.	PUIG FERNANDEZ, ULIANA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	KOROLEV, ALEXANDER.	KOROLEV, ALEKSANDR.
June 12, 2023 to June 18, 2023	KOROLEV, DANIEL.ALEXANDER.	KOROLEV, DANIIL.
June 12, 2023 to June 18, 2023	KOSOKOWSKY, CAMILLE.ANNE.	PROSPERO, CAMILLE.ANNE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	KOZLOWSKA-CAMPAGNOLA, GIOVANNI. DAVID.	KOZLOWSKA-CAMPAGNOLA, GIANNI. DAVID.
June 12, 2023 to June 18, 2023	LAGACE, DIANNE.JOSEPHINE.	BIBLE, DIANNE.JOSEPHINE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	LARIN, MADALYNN.NICOLE.ALEXANDRA.	FLETCHER, MADALYNN.NICOLE. ALEXANDRA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	LAROCQUE GORDON, OAKANI.VEDDER.	LAROCQUE GORDON, OAKANI.WOOLF.
June 12, 2023 to June 18, 2023	LATHAM-MCGREGOR, KEYAREA. VICTORIA.LYNNE.	LATHAM, KEYARA.VICTORIA.LEE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	LEVA, ANNA.IAKOVLEVA.	IAKOVLEVA, ANNA.PAVLOVNA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	LIN, WILLIAM.NOT.APPLICABLE.	LIN, WILLIAM.
June 12, 2023 to June 18, 2023	LINDENTHAL, STEFFEN.PETER.	BAUMGAERTNER, MICHAEL.CLEMENS. VICTOR.
June 12, 2023 to June 18, 2023	LINO MARY RAJ,	RAJ, LINO.MARY.
June 12, 2023 to June 18, 2023	LITTLE, AVERIE-LYNN.KATRINA.ANNE.	MATWYSN, AVERIE-LYNN.KATRINA.ANNE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	LOH PEI YEIN,	LOH, MELODY.PEI.YEIN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	LONGBOAT, DENVER.MARIE.	LONGBOAT, DENVER.DELORES.
June 12, 2023 to June 18, 2023	LORENZ, CHELSEA.ROSE.	LORENZ, ARIA.CHELSEY.ROSE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	LOUZON, KENNETH.ARTHUR.	LAUZON, KENNETH.ARTHUR.
June 12, 2023 to June 18, 2023	LUO, BELLA.XINGYUE.	LUO, BELLA.CHUHAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	LUXFORD, ALEJANDRO.MIGUEL.	FIZER, ALEX.MIGUEL.
June 12, 2023 to June 18, 2023	LYU, YUTONG.	LYU, OLIVIA.YUTONG.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MADDEN, JAMES.DOUGLAS.	MADDEN, DOUGLAS.JAMES.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MAJEDAH RASHID HAKIM,	HAKIM, MAJEDAH.RASHID.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MALIK, ASAD.MUHAMMAD.	MALIK, MUHAMMAD.HAMAYUN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MALIK, TAUSEEF.SAMI.	AKHTAR, TAUSI.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MANANQUIL, ROCHELA.ANGELINE.	MANANQUIL, ROCHELA.ANGELINE. SAGANG.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MANJINDER SINGH,	VIRK, MANJINDER.SINGH.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MANNING, AIDAN.MITCHELL.	MACINTYRE, AIDAN.MITCHELL.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MANNING, CAILYNN.AUDREY.HOPE.	MACINTYRE, CAILYNN.AUDREY.HOPE.

Date	Previous Name Ancien Nom	New Name Nouveau Nom
June 12, 2023 to June 18, 2023	MANNING, MARTIN.PAUL.	MACINTYRE, MARTIN.PAUL.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MARJANAC-DRAGICEVIC, VESNA.	RINA, RIA.D.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MARTINEZ, RYAN.HERNANDEZ.	HERNANDEZ MARTINEZ, RYAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MASKELL, DANE.TYLER.	VERRET-MASKELL, DANE.TYLER.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MAURICE, VANCE.WYATT.	DEQUANNE, VANCE.WYATT.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MCCULLOCH-CASARSA, RYLIE.KENDAHL.	MCCULLOCH, RYLIE.KENDAHL.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MCGARRY, SIMONE.ELISABETH.CAMPION.	MCGARRY, ALEXANDER.MILES.CAMPION.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MEHER,	JOHN, GABRIEL.MEHER.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MERKLEY, BROOKLYN.GRACE.	DENNY, BROOKLYN.GRACE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MERRILEES, ANDREA.LYNN.	FLETCHER, ANDREA.LYNN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	METIN, NUMAN.ESAD.	KURT, TARIK.JONATHAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	METIN, SAFIYE.	KURT, SOPHIA.FULYA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	METIN, SINAN.	KURT, ANDREW.METIN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MIGNEAULT, STEVEN.JOSEPH.MARCHAND.	MARCHAND, STEVEN.JOSEPH.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MILLARD, ADDISON.RAE.	THOMPSON, ADDISON.RAE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MIN, BYUNGKWON.	MIN, JACE.BYUNGKWON.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MIN, JIYU.	MIN, GABRIELLE.JIYU.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MIN, SEHYUN.	MIN, CHLOE.SEHYUN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MIRAN, SEYEDREZA.	MIRAN, MIKE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MIRMOGHTADAEI, NIMA.	MIR, NIMA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MIRON, ASHLEY.ANN.	CANCURA, ASHLEY.ANN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MISENER, PATRICK.KEITH.	ROONEY, PATRICK.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MITHURAN, RIAN.	MITHURAN, RIYAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MOHAMMED KHALEEL ULLAH,	KHALEEL ULLAH, MOHAMMED.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MOHIT KUMAR,	KUMAR, MOHIT.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MONTES, ALICE.THEODORA.	MONTES, ALEK.THEODOR.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MORTAZAVI GANJI KETAB, SOMAYEH.	MORTAZAVI, SOMAYEH.
June 12, 2023 to June 18, 2023	MOUSTAFA, KARIM.MOUSTAFA.	FAHMI, KARIM.MOUSTAFA.
	ABDELMONEIM.	
June 12, 2023 to June 18, 2023	MURILLO ORELLANA, EVAN.JOSE.	MURILLO RUIZ, EVAN.JOSE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	NANNINI, MELISSA.JESSICA.	NANNINI, MIEL.J.
June 12, 2023 to June 18, 2023	NAVNEET KAUR,	KAUR, NAVNEET.
June 12, 2023 to June 18, 2023	NAVPREET KAUR,	GILL, NAVPREET.KAUR.
June 12, 2023 to June 18, 2023	NEAR, BAILEIGH.JO.	DRESSLER, BAILEIGH.JO.
June 12, 2023 to June 18, 2023	NEWSOME, NOELLA.RACHEL.FAITH.	NEWSOME, ASH.FAITH.
June 12, 2023 to June 18, 2023	NIAPIR, MOHAMADALI.	NIAPIR, ALAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	NOAH PAUL,	THOMAS, NOAH.PAUL.
June 12, 2023 to June 18, 2023	NORTHROP, ABRIANNA.ELLIOTTE.	COLWELL, ABRIANNA.ELLIOTTE.
	COLWELL.	
June 12, 2023 to June 18, 2023	NUSSBAUM, NICOLE.ALIX.APOLLO.	BRODY, NOELLE.ALIX.APOLLO.
June 12, 2023 to June 18, 2023	NWOSU, CHINENYE.	NWOSU-SEYE, CHINENYE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	OBARETIN, OLIVIA.ADESUWA.	OMORUYI, OLIVIA.ADESUWA.OBARETIN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ODESEYE, BAPTUNDE.BOLAJI.	SEYE, AYOTUNDE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	OGUNDIPE, TITI.	SHOWANDE, TITI.
June 12, 2023 to June 18, 2023	OGUNYIPE, OLAOLUWAKITAN.HANNAH.	OGUNYIPE, OLAKITAN.HANNAH.
June 12, 2023 to June 18, 2023	OSMOND, LAUREN.KAYLEE.	OSMOND, JAMES.STANLEE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	OZOL, JACOB.	OZOL, JACOB.JETHRO.
June 12, 2023 to June 18, 2023	PADIA, ALOK.PANKAJ.	PADIA, AL.
June 12, 2023 to June 18, 2023	PAERHATI, MAYILA.	PARHAT, MAYIRA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	PALUMBO, BRIELLA.ANNETTE.	IVANY, BRIELLA.ANNETTE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	PARISEE-ENAIR, TODD.LEONARD.JOSEPH.	PARISEE, TODD.LEONARD.
June 12, 2023 to June 18, 2023	PASITKAMMANH, STEPHEN.APHIDETH.	PASIT, STEPHEN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	PATEL, PRIYANKABEN.PANKAJKUMAR.	PATEL, PRIYANKA.SACHINBHAI.
June 12, 2023 to June 18, 2023	PAYYAPPILLY, PAUL.THOMAS.	THOMAS, PAUL.
June 12, 2023 to June 18, 2023	PETERS, NAOMI.OSARIEMEN.	PETERS, NAOMI.OBEHI.
June 12, 2023 to June 18, 2023	PINDER, LISA.MARIE.	DALLY, LISA-MARIE.MARY-JANE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	PLUMMER, DESIREE.LEIGH-ANNE.	PATTERSON, DESIREE.GRACE.HOPE.JOYCE.

Date	Previous Name Ancien Nom	New Name Nouveau Nom
June 12, 2023 to June 18, 2023	PORTER, HEIDI.LYNN.	CALLAHAN, HEIDI.LYNN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	PREMNATH, VIJAY.RATNAKARAN.	RATNAKARAN, VIJAY.
June 12, 2023 to June 18, 2023	PRIYA KUMARI,	KUMARI, PRIYA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	PUCCI, DRAKE.BARRETT.	BARRETT, DRAKE.VALENTINO.
June 12, 2023 to June 18, 2023	QUARRIE-RILEY, NEKAYLAH.ESSENCE.	QUARRIE, NEKAYLAH.ESSENCE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	QUENNEVILLE, EVAN.CLIFFORD.	QUENNEVILLE, EVIE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	RAMKHELAWAN, BRIAN.CHAD. SURUJDIYAL.	RAM, BRIAN.CHAD.SURUJDIYAL.
June 12, 2023 to June 18, 2023	REID, CHELSEA.JOANNE.DEBORAH.	TODD, CHELSEA.ELIZABETH.ROSE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	REU, NATALIE.KATHERINE.VICTORIA.	COPELAND, NATALIE.KATHERINE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	RICHARDSON, DONNA.LOUISE.	WINTER, DONNA.LOUISE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	RIMSHA,	ZOHIB, RIMSHA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	RIVERS, BARRETT.MASON.PAUL.	TAGGART, BARRETT.MASON.PAUL.
June 12, 2023 to June 18, 2023	RIYA THOMAS,	THOMAS, RIYA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ROBAS, HONEY.GRACE.CRUZ.	CORTEZ, HONEY.GRACE.ROBAS.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ROBBINS, KIEAN.JAMES.	HOWSON, KIEAN.JAMES.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ROBINSON, PAUL.ANTHONY.JR.	BURKE, ETHAN-ALEXZANDER.PAUL.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ROHIT KUMAR,	KUMAR, ROHIT.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ROJAN THOMAS,	THOMAS, ROJAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ROSHAN NAJAMULLAH,	NAJAMULLAH, ROSHAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	RUKUNDO, SWAY.ROYCE.	CAVESI, SWAY.STRIKER.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SABU ZACHARIA, ASHLYN.ZACHARIA.	SABU, ASHLYN.ZACHARIA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SAJID MANZOOR,	MANZOOR, SAJID.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SANDERSON, RENARDO.RICHARD.	SANDERSON, OCEAN.RENAE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SANFORD, ELIZABETH.TRACEY.	SANFORD, RYAN.TRACEY.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SANGALANG, KIMBERLY.GERONIMO.	ABES, KIMBERLY.SANGALANG.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SANGANI, PANKTI.ABHIJEET.	DOSHI, PANKTI.YOGESH.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SANTIZO, GLENDA.GABRIELA.	SANTIZO-MUNOZ, GLENDA.GABRIELA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SARWARI, TAHMINA.	SARWARI, MARIAM.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SCOTLAND, SUZANNE.GINA.	KUZOFF SCOTLAND, SUZANNE.GINA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SEDGEMORE, HAVEN.ALICE.	GIAMMARINO MARCELLINO, GABRIELLA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SHAMOKI, GRACE.ENAR.	AL DANO, GRACE.ENAR.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SHAMOKI, KRISTEL.	AL DANO, KRISTEL.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SHAMOKI, NAZAR.MASOOD.HANNA.	AL DANO, NAZAR.MASOOD.HANNA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SHARIFI, MOHAMMAD.ALI.	SHARIFI, ALI.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SHARMA, MYRAV.	SHARMA, MAAHIR.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SHINGALA, VAIDIK.	SHINGALA, VAIDIK.DIPAK.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SHORTELL, THERESA.ANNE.MARIE.	DE PAULA INACIO, THERESA.ANNE.MARIE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SIDHU, KAMAL.PREET.KAUR.	VIRK, KAMAL.PREET.KAUR.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SIMRAN,	KAUR, SIMRAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SIMRANDEEP KAUR,	KAUR, SIMRANDEEP.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SIMRANJEET KAUR,	KAUR, SIMRANJEET.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SINGH, BHANU.PARTAP.	DHALIWAL, DAVE.SINGH.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SMITH, AISLING.JULIE.	AIMERS-SMITH, AISLING.JULIE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SORYAL, MILANI.MAGDY.TOUMAS.	THOMAS, MELANIE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	STANIS, ANNE-MICHELLE.	STANIS, MICHELLE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	STANISZEWSKI, SALTANAT.OPHELIA.	STANISZEWSKI, SALTA.BECK.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SUCHARD, ALÔE.PATRICIA.	NOTHER, ALOE.PATRICIA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SURPRENANT, SOPHIE.ANTOINETTE.	ANNASTON, SOPHIE.ANTOINETTE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	SZASZ-SPOENLEIN, SURAYAH.MIHAELA. ZAIN.	SPOENLEIN, SURAYAH.
June 12, 2023 to June 18, 2023	TANION, KRISTEL.HEART.	TANION, KRISTEL.HEART.SILVIDO.
June 12, 2023 to June 18, 2023	TARUNPREET SINGH,	SINGH, TARUNPREET.
June 12, 2023 to June 18, 2023	TEICHGRAF, BRENDAN.FREDERICK.	STEWART-TEICHGRAF, BRENDAN. FREDERICK.
June 12, 2023 to June 18, 2023	TEICHGRAF, CULLEN.ERIC.	STEWART-TEICHGRAF, CULLEN.ERIC.
June 12, 2023 to June 18, 2023	TEICHGRAF, LIAM.STEWART.	STEWART-TEICHGRAF, LIAM.ERICSON.

Date	Previous Name Ancien Nom	New Name Nouveau Nom
June 12, 2023 to June 18, 2023	THANABALASINGAM, NIROSINI.	SUREYA, NIROSINI.
June 12, 2023 to June 18, 2023	THIVAKARAN, THIKAN.	THIVAKARAN, SATHURTHIKAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	THOMPSON, NOAH.ANDREW.JAMES.	BOTTRIELL, NOAH.ANDREW.JAMES.
June 12, 2023 to June 18, 2023	TOWEDO, EVVALENA.MARIE.	TOWEDO, BUBBLEZ.EVVALENA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	TRUONG, TU.MAN.	HAWMAN, JANETTE.TU-MAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	VILLALOBOS, ERIC.ALEXANDER.	NOLA, ERIC.ALEXANDER.
June 12, 2023 to June 18, 2023	WALKER, CLAUDIA.ANN-MARIE.VALERIE.	LAKE, CLAUDIA.ANN-MARIE.VALERIE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	WALKER, PEYTON.LEE.	YOUNG, PEYTON.WALKER.
June 12, 2023 to June 18, 2023	WALLER, GRAYSEN.EVAN.	SIMMONS, GRAYSEN.EVAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	WALLER, JAYDEN.LEE.	SIMMONS, JAYDEN.LEE.
June 12, 2023 to June 18, 2023	WASILESKI, SARAH.MARION.	SAWH, SARAH.MARION.
June 12, 2023 to June 18, 2023	WHALEN, MEGAN.CHARLOTTE.LYNNE.	WHALEN, EDEN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	WISE, TEBELLO.	WISE, TEBELLO.ZOË.MOKOENA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	WONG, LONG.YAT.	WONG, JACK.LONG.YAT.
June 12, 2023 to June 18, 2023	WONG, YING.SHAN.	WONG, YING.SHAN.NIKLAS.
June 12, 2023 to June 18, 2023	XU, CHLOE.	XU, CHLOE.JINGSHAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	YAN, CHUZHE.	YAN, YUXUAN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	YANG, MING.	YANG, AIDEN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ZIMMERLING, ROBIN.LYNN.	ZIMMERLING, ROBYN.LYNN.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ZULIPIHAER, BILGE.	ZULFIKAR, BILGA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ZULIPIHAER, BOGHDA.	ZULFIKAR, BOGHDA.
June 12, 2023 to June 18, 2023	ZULIPIHAER, DILIXIATI.	DILSHAT, ZULFIKAR.

ALEXANDRA SCHMIDT
Deputy Registrar General
Registraire générale adjointe de l'état civil

(156-G099)

Applications to Provincial Parliament — Private Bills Demandes au Parlement provincial — Projets de loi d'intérêt privé

PUBLIC NOTICE

The procedures and the costs related to applications for Private Bills are set out in the Standing Orders of the Legislative Assembly. Information is available at www.ola.org, or may be requested from:

Procedural Services Branch
Room 1405, Whitney Block
Toronto, Ontario M7A 1A2
Telephone: 416-325-3500 (Collect calls will be accepted)

Applicants should note that consideration of applications for Private Bills that are received after the first day of September in any calendar year may be postponed until the first regular Session in the next following calendar year.

TODD DECKER
Clerk of the Legislative Assembly.

(8699) T.F.N

AVIS AU PUBLIC

Les procédures et les frais relatifs à l'application de projets de loi d'intérêt privé sont établis par le Règlement de l'Assemblée législative. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web www.ola.org ou communiquer avec :

Direction des services de la procédure
Édifice Whitney, salle 1405
Toronto (Ontario) M7A 1A2
Téléphone : 416 325-3500 (Les appels à frais virés sont acceptés.)

L'examen des demandes de projets de loi d'intérêt privé reçues après le 1^{er} septembre peut être remis jusqu'à la première session ordinaire de l'année civile suivante.

Le Greffier de l'Assemblée législative
TODD DECKER

(8699) T.F.N

Sheriff's Sale of Lands Ventes de terrains par le shérif

UNDER AND BY VIRTUE OF a Writ of Execution filed with the Sheriff of **THE COUNTY OF ESSEX**, dated **July 6, 2012** under writ file number **12-0001079**, the real and personal property of **HELEN M. CLARK**, Debtor, at the request of **THE TORONTO-DOMINION BANK**, Creditor, I have seized and taken in execution all of the right, title, interest and equity of redemption of **HELEN M. CLARK**, Debtor in and to:

LT 191 PL 1229 WINDSOR; WINDSOR, being PIN 01323 – 0249 LT, municipally known as **2266 MARENTETTE AVE., WINDSOR, ONTARIO**

All of which said right, title, interest and equity of redemption of **HELEN M. CLARK**, Debtor, in the said lands and tenements described above, I shall offer for sale by Public Auction subject to the conditions set out below at:

SUPERIOR COURT OF JUSTICE, 245 WINDSOR AVENUE, WINDSOR, ONTARIO, 519-973-6620 on THURSDAY, AUGUST 3, 2023, at 10:00 a.m. (Registration from 9:00 a.m. – 9:45 a.m.)

THE SALE OF THE AFOREMENTIONED PROPERTY IS SUBJECT TO THE FOLLOWING TERMS AND CONDITIONS:

The purchaser to assume responsibility for all mortgages, charges, liens, outstanding taxes, and other encumbrances. No representation is made regarding the title of the land or any other matter relating to the interest to be sold. Vacant possession is not included in the sale of this property. Responsibility for ascertaining these matters rests with the potential purchaser(s).

TERMS:

A deposit of 10% of bid price or \$5,000.00, whichever is greater.

- Payable at time of sale by successful bidder;
- To be applied to purchase price; and
- Non-refundable – Failure of the successful bidder to comply with these terms and conditions may result in a forfeit of any deposits paid at the time of the sale or any time thereafter.

Ten business days from date of sale to arrange financing and pay balance in full at **SUPERIOR COURT OF JUSTICE, 245 WINDSOR AVENUE, WINDSOR, ONTARIO**.

All payments to be provided in cash or by bank draft, certified cheque or money order made payable to the Minister of Finance.

A Deed Poll will be provided by the Sheriff only upon satisfactory payment in full of purchase price.

Other conditions as announced.

THIS SALE IS SUBJECT TO CANCELLATION BY THE SHERIFF WITHOUT FURTHER NOTICE UP TO THE TIME OF THE SATISFACTION OF THE SALE TERMS BY A SUCCESSFUL BIDDER.

Note: No employee of the Ministry of the Attorney General may purchase any goods or chattels, lands or tenements exposed for sale by a Sheriff under legal process, directly or indirectly.

Date: **JUNE 14, 2023**

Sheriff's Enforcement Office, County of Essex
Ministry of the Attorney General
245 Windsor Avenue
Windsor, Ontario, N9A 1J2

(156-P166E)

EN VERTU D'UN MANDAT D'EXÉCUTION déposé auprès du shérif de la **COMTÉ D'ESSEX** daté le **6 juillet 2012**, portant le numéro de mandat **12-0001079**, les biens réels et personnels de **HELEN M. CLARK**, débiteur, à la demande de **THE TORONTO-DOMINION BANK**, créancier, j'ai saisi et exécuté le droit, le titre, l'intérêt et la valeur de rachat de **HELEN M. CLARK**, débiteur, à l'égard de:

LT 191 PL 1229 WINDSOR; WINDSOR, PIN 01323 – 1249 LT, à l'adresse municipale suivante : **2266, AVENUE MARENTETTE, WINDSOR, ONTARIO**

Je procéderai à la vente des dits droit, titre, intérêt et valeur de rachat de **HELEN M. CLARK**, débiteur, à l'égard des dits biens-fonds et immeubles décrits ci-dessus, dans le cadre d'une vente aux enchères assujettie aux conditions énoncées ci-dessous,

COUR SUPERIEURE DE JUSTICE, 245, AVENUE WINDSOR, WINDSOR, ONTARIO 519-973-6620 jeudi, le 3 août 2023, à 10 h. (Inscription à partir de 9 h 00 – 9 h 45)

LA VENTE DES BIENS SUSMENTIONNÉS EST ASSUJETTIE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

L'acheteur assumera la responsabilité de l'ensemble des hypothèques, charges, privilèges, impôts impayés et autres gages grevant le bien-fonds. Aucune déclaration n'est faite concernant le titre du bien-fonds ou toute autre question relative à l'intérêt qui sera vendu. La libre possession n'est pas incluse dans la vente du bien-fonds. Il est de la responsabilité de l'acheteur potentiel de déterminer ces questions.

CONDITIONS :

Une avance de 10 % du prix demandé ou 5 000 \$, selon le montant le plus élevé,

- est exigible au moment de la vente par le soumissionnaire gagnant;
- à déduire du prix d'achat;
- non remboursable. Le non-respect de ces conditions par le soumissionnaire gagnant risque de conduire à la saisie de toute avance versée au moment de la vente ou par la suite.

Dix jours ouvrables après la date de vente sont prévus pour établir le financement et verser le solde intégral à/au **COUR SUPERIEURE DE JUSTICE, 245, AVENUE WINDSOR, WINDSOR, ONTARIO**.

Tous les paiements doivent être effectués en espèces ou par traite bancaire, chèque certifié ou mandat à l'ordre du ministre des Finances.

Un acte unilatéral sera remis par le shérif après le paiement satisfaisant du prix d'achat total.

Toute autre condition annoncée.

LA VENTE PEUT ÊTRE ANNULÉE PAR LE SHÉRIF SANS AUTRE PRÉAVIS TANT QUE LE SHÉRIF N'EST PAS SATISFAIT DU RESPECT DES CONDITIONS DE VENTE PAR LE SOUMISSIONNAIRE GAGNANT.

Note : nul employé du ministère du Procureur général ne peut acheter des biens ou biens meubles, terres ou immeubles mis en vente par un shérif dans le cadre d'une procédure juridique, directement ou indirectement.

Date: **14 juin 2023**

Bureau d'application de shérif, Comte d'Essex
Ministère du Procureur général,
245, Avenue Windsor
Windsor, Ontario, N9A 1J2

(156-P166F)

UNDER AND BY VIRTUE OF a Writ of Execution filed with the Sheriff of **THE COUNTY OF ESSEX**, dated **July 20, 2021** under writ file number **21-0000385**, the real and personal property of **JOSEPH D. LAPOINTE ALSO KNOWN AS JOSEPH LAPOINTE**, Debtor, at the request of **THE TORONTO-DOMINION BANK**, Creditor, I have seized and taken in execution all of the right, title, interest and equity of redemption of **JOSEPH D. LAPOINTE ALSO KNOWN AS JOSEPH LAPOINTE**, Debtor in and to:

PT LT 51 PL 912 SANDWICH WEST; PT LT 52 PL 912 SANDWICH WEST; PT BLK B PL 912 SANDWICH WEST (PT ALLEY CLOSED BY R1049222) AS IN R1070185; S/T R1031653, R1049222E; LASALLE, being PIN 70504-0290 LT, municipally known as **131 BOUFFARD ROAD, LASALLE, ONTARIO**

All of which said right, title, interest and equity of redemption of **JOSEPH D. LAPOINTE ALSO KNOWN AS JOSEPH LAPOINTE**, Debtor, in the said lands and tenements described above, I shall offer for sale by Public Auction subject to the conditions set out below at:

SUPERIOR COURT OF JUSTICE, 245 WINDSOR AVENUE, WINDSOR, ONTARIO, 519-973-6620 on THURSDAY, AUGUST 3, 2023, at 10:00 a.m. (Registration from 9:00 a.m. – 9:45 a.m.)

THE SALE OF THE AFOREMENTIONED PROPERTY IS SUBJECT TO THE FOLLOWING TERMS AND CONDITIONS:

The purchaser to assume responsibility for all mortgages, charges, liens, outstanding taxes, and other encumbrances. No representation is made regarding the title of the land or any other matter relating to the interest to be sold. Vacant possession is not included in the sale of this property. Responsibility for ascertaining these matters rests with the potential purchaser(s).

TERMS:

A deposit of 10% of bid price or \$5,000.00, whichever is greater.

- Payable at time of sale by successful bidder;
- To be applied to purchase price; and
- Non-refundable – Failure of the successful bidder to comply with these terms and conditions may result in a forfeit of any deposits paid at the time of the sale or any time thereafter.

Ten business days from date of sale to arrange financing and pay balance in full at **SUPERIOR COURT OF JUSTICE, 245 WINDSOR AVENUE, WINDSOR, ONTARIO**.

All payments to be provided in cash or by bank draft, certified cheque or money order made payable to the Minister of Finance.

A Deed Poll will be provided by the Sheriff only upon satisfactory payment in full of purchase price.

Other conditions as announced.

THIS SALE IS SUBJECT TO CANCELLATION BY THE SHERIFF WITHOUT FURTHER NOTICE UP TO THE TIME OF THE SATISFACTION OF THE SALE TERMS BY A SUCCESSFUL BIDDER.

Note: No employee of the Ministry of the Attorney General may purchase any goods or chattels, lands or tenements exposed for sale by a Sheriff under legal process, directly or indirectly.

Date: **June 14, 2023**

Sheriff's Enforcement Office, County of Essex
Ministry of the Attorney General
245 Windsor Avenue
Windsor, Ontario, N9A 1J2

(156-P167E)

EN VERTU D'UN MANDAT D'EXÉCUTION déposé auprès du shérif de la **COMTÉ D'ESSEX** daté le **20 juillet 2021**, portant le numéro de mandat **21-0000385**, les biens réels et personnels de **JOSEPH D. LAPOINTE ALSO KNOWN AS JOSEPH LAPOINTE**, débiteur, à la demande de **THE TORONTO-DOMINION BANK**, créancier, j'ai saisi et exécuté le droit, le titre, l'intérêt et la valeur de rachat de **JOSEPH D. LAPOINTE ALSO KNOWN AS JOSEPH LAPOINTE**, débiteur, à l'égard de:

PT LT 51 PL 912 SANDWICH WEST; PT LT 52 PL 912 SANDWICH WEST; PT BLK B PL 912 SANDWICH WEST (PT ALLEY CLOSED BY R1049222) AS IN R1070185; S/T R1031653, R1049222E; LASALLE, PIN 70504-0290 LT, à l'adresse municipale suivant : **131, CHEMIN BOUFFARD, LASALLE, ONTARIO**

Je procéderai à la vente des dits droit, titre, intérêt et valeur de rachat de **JOSEPH D. LAPOINTE ALSO KNOWN AS JOSEPH LAPOINTE**, débiteur, à l'égard des dits biens-fonds et immeubles décrits ci-dessus, dans le cadre d'une vente aux enchères assujettie aux conditions énoncées ci-dessous,

COUR SUPERIEURE DE JUSTICE, 245, AVENUE WINDSOR, WINDSOR, ONTARIO 519-973-6620 jeudi, le 3 août 2023, à 10 h. (Inscription à partir de 9 h 00 – 9 h 45)

LA VENTE DES BIENS SUSMENTIONNÉS EST ASSUJETTIE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

L'acheteur assumera la responsabilité de l'ensemble des hypothèques, charges, privilèges, impôts impayés et autres gages grevant le bien-fonds. Aucune déclaration n'est faite concernant le titre du bien-fonds ou toute autre question relative à l'intérêt qui sera vendu. La libre possession n'est pas incluse dans la vente du bien-fonds. Il est de la responsabilité de l'acheteur potentiel de déterminer ces questions.

CONDITIONS :

Une avance de 10 % du prix demandé ou 5 000 \$, selon le montant le plus élevé,

- est exigible au moment de la vente par le soumissionnaire gagnant;
- à déduire du prix d'achat;
- non remboursable. Le non-respect de ces conditions par le soumissionnaire gagnant risque de conduire à la saisie de toute avance versée au moment de la vente ou par la suite.

Dix jours ouvrables après la date de vente sont prévus pour établir le financement et verser le solde intégral à/au **COUR SUPERIEURE DE JUSTICE, 245, AVENUE WINDSOR, WINDSOR, ONTARIO**.

Tous les paiements doivent être effectués en espèces ou par traite bancaire, chèque certifié ou mandat à l'ordre du ministre des Finances.

Un acte unilatéral sera remis par le shérif après le paiement satisfaisant du prix d'achat total.

Toute autre condition annoncée.

LA VENTE PEUT ÊTRE ANNULÉE PAR LE SHÉRIF SANS AUTRE PRÉAVIS TANT QUE LE SHÉRIF N'EST PAS SATISFAIT DU RESPECT DES CONDITIONS DE VENTE PAR LE SOUMISSIONNAIRE GAGNANT.

Note: nul employé du ministère du Procureur général ne peut acheter des biens ou biens meubles, terres ou immeubles mis en vente par un shérif dans le cadre d'une procédure juridique, directement ou indirectement.

Date: **le 14 Juin 2023**

Bureau d'application de shérif, Comte d'Essex
Ministère du Procureur général,
245, Avenue Windsor
Windsor, Ontario, N9A 1J2

(156-P167F)

Sale of Land for Tax Arrears By Public Tender Ventes de terrains par appel d'offres pour arriéré d'impôt

MUNICIPAL ACT, 2001

SALE OF LAND BY PUBLIC TENDER

ONTARIO REGULATION 181/03

MUNICIPAL TAX SALES RULES

THE CORPORATION OF THE TOWN OF BANCROFT

TAKE NOTICE that tenders are invited for the purchase of the land described below and will be received until 3:00 p.m. local time on July 27, 2023, at the Corporation of the Town of Bancroft Municipal Office, 8 Hastings Heritage Way, Bancroft Ontario.

The tenders will then be opened in public on the same day as soon as possible after 3:00 p.m. at the Corporation of the Town of Bancroft Municipal Office, 8 Hastings Heritage Way, Bancroft.

Description of Land(s):

Roll No. 12 62 000 030 10901 0000; Bancroft; PIN 40071-0129 (LT); PT LT 58-59 CON W OF HASTINGS RD FARADAY PT 3 21R17977 S/T QR610427; BANCROFT; COUNTY OF HASTINGS; File No. 17-08

According to the last returned assessment roll, the assessed value of the land is \$18,500

Minimum Tender Amount: \$8,430.54

Tenders must be submitted in the prescribed form and must be accompanied by a deposit of at least 20 per cent of the tender amount, which deposit shall be made by way of a certified cheque/bank draft/ money order payable to the municipality.

Except as follows, the municipality makes no representation regarding the title to, crown interests, availability of road access or any other matters relating to the land to be sold. Responsibility for ascertaining these matters rests with the potential purchasers. Any interests of the Federal or Provincial Crown encumbering the land at the time of the tax sale will continue to encumber the land after the registration of the tax deed. The assessed value according to the last returned assessment roll may or may not be representative of the current market value of the property.

Pursuant to the Prohibition on the Purchase of Residential Property by Non-Canadians Act, S.C. 2022, c. 10, s. 235 (the "Act"), effective January 1, 2023, it is prohibited for a non-Canadian to purchase, directly or indirectly, any residential property, as those terms are defined in the legislation. Contraventions of the Act are punishable by a fine, and offending purchasers may be ordered to sell the residential property.

The municipality assumes no responsibility whatsoever for ensuring bidders/tenderers comply with the Act, and makes no representations regarding same. Prospective bidders/tenderers are solely responsible for ensuring compliance with the Act and are advised to seek legal advice before participating in this sale.

Transfers of properties that contain at least one and not more than six single family residences and are transferred to non-residents of Canada or foreign entities, are subject to the Province's Non-Resident Speculation Tax (NRST).

This sale is governed by the *Municipal Act, 2001* and the Municipal Tax Sales Rules made under that Act. The successful purchaser will be required to pay the amount tendered plus accumulated taxes and any taxes that may be applicable, such as a land transfer tax and HST.

The municipality has no obligation to provide vacant possession to the successful purchaser.

A copy of the prescribed form of tender is available on the website of the Government of Ontario Central Forms Repository under the listing for the Ministry of Municipal Affairs.

For further information regarding this sale and a copy of the prescribed form of tender, visit: www.OntarioTaxSales.ca or if no internet access available, contact:

WENDELIN LONERGAN
Treasurer
The Corporation of the Town of Bancroft
8 Hastings Heritage Way
P.O. Box 790
Bancroft ON K0L 1C0
613-332-3331 Ext. 213
treasurer@bancroft.ca
www.bancroft.ca

(156-P168)

MUNICIPAL ACT, 2001

SALE OF LAND BY PUBLIC TENDER

ONTARIO REGULATION 181/03

MUNICIPAL TAX SALES RULES

THE CORPORATION OF THE TOWN OF NORTHEASTERN MANITOULIN AND THE ISLANDS

TAKE NOTICE that tenders are invited for the purchase of the lands described below and will be received until 3:00 p.m. local time on July 19, 2023, at the Town of Northeastern Manitoulin and The Islands Municipal Office, 14 Water St. E., Little Current Ontario.

The tenders will then be opened in public on the same day as soon as possible after 3:00 p.m. at the Town of Northeastern Manitoulin and The Islands Municipal Office, 14 Water St. E., Little Current.

Description of Land(s):

- Roll No. 51 19 010 001 19500 0000; Northeastern Manitoulin and The Islands; PIN 47136-0253 (LT); PCL 832 SEC MANITOULIN; SUMMER RESORT LOCATION COMPRISING ISLAND TP1467 IN MCGREGOR BAY OF LAKE HURON; DISTRICT OF MANITOULIN; File No. 22-02

According to the last returned assessment roll, the assessed value of the land is \$225,000

Minimum Tender Amount: \$13,710.88

- Roll No. 51 19 040 001 11200 0000; Northeastern Manitoulin and The Islands; PIN 47124-0102 (LT); PT LT 17 CON 3 HOWLAND AS IN T21578; S/T & T/W T21578; NE MANITOULIN & ISLANDS; File No. 22-05

According to the last returned assessment roll, the assessed value of the land is \$8,400

Minimum Tender Amount: \$4,833.20

3. Roll No. 51 19 040 001 14900 0000; Northeastern Manitoulin and The Islands; PIN 47124-0069 (LT); PT LT 16 CON 4 HOWLAND AS IN T21583; S/T & T/W T21583; NE MANITOULIN & ISLANDS; File No. 22-06

According to the last returned assessment roll, the assessed value of the land is \$8,000

Minimum Tender Amount: \$5,205.95

4. Roll No. 51 19 040 002 10700 0000; NOT ASSIGNED; PIN 47120-0167 (LT); PT LT 27 CON 3 HOWLAND AS IN T16754; S/T & T/W T16754; NE MANITOULIN & ISLANDS; File No. 22-08

According to the last returned assessment roll, the assessed value of the land is \$8,000

Minimum Tender Amount: \$6,089.94

Tenders must be submitted in the prescribed form and must be accompanied by a deposit of at least 20 per cent of the tender amount, which deposit shall be made by way of a certified cheque/bank draft/money order payable to the municipality.

Except as follows, the municipality makes no representation regarding the title to, availability of road access, or any other matters relating to the lands to be sold. Responsibility for ascertaining these matters rests with the potential purchasers. The assessed value, according to the last returned assessment roll, may or may not be representative of the current market value of the property.

Pursuant to the Prohibition on the Purchase of Residential Property by Non-Canadians Act, S.C. 2022, c. 10, s. 235 (the "Act"), effective January 1, 2023, it is prohibited for a non-Canadian to purchase, directly or indirectly, any residential property, as those terms are defined in the legislation. Contraventions of the Act are punishable by a fine, and offending purchasers may be ordered to sell the residential property.

The municipality assumes no responsibility whatsoever for ensuring bidders/tenderers comply with the Act, and makes no representations regarding same. Prospective bidders/tenderers are solely responsible for ensuring compliance with the Act and are advised to seek legal advice before participating in this sale.

Transfers of properties that contain at least one and not more than six single family residences and are transferred to non-residents of Canada or foreign entities, are subject to the Province's Non-Resident Speculation Tax (NRST).

This sale is governed by the *Municipal Act, 2001* and the Municipal Tax Sales Rules made under that Act. The successful purchaser will be required to pay the amount tendered plus accumulated taxes and any taxes that may be applicable, such as a land transfer tax and HST.

The municipality has no obligation to provide vacant possession to the successful purchaser.

A copy of the prescribed form of tender is available on the website of the Government of Ontario Central Forms Repository under the listing for the Ministry of Municipal Affairs.

For further information regarding this sale contact:

MELANIE AELICK
Taxes and Utilities
The Corporation of the Town of
Northeastern Manitoulin and The Islands
14 Water St. E., P.O. Box 608
Little Current ON P0P 1K0
(705) 368-3500 Ext.225
maelick@townofnemi.on.ca
www.townofnemi.on.ca

(156-P169)

MUNICIPAL ACT, 2001

SALE OF LAND BY PUBLIC TENDER

ONTARIO REGULATION 181/03

MUNICIPAL TAX SALES RULES

THE CORPORATION OF THE CITY OF PEMBROKE

TAKE NOTICE that tenders are invited for the purchase of the land described below and will be received until 3:00 p.m. local time on July 27, 2023, at the Pembroke Municipal Office, 1 Pembroke Street East, Pembroke Ontario.

The tenders will then be opened in public on the same day as soon as possible after 3:00 p.m. at the Pembroke Municipal Office, 1 Pembroke Street East, Pembroke.

Description of Land(s):

Roll No. 47 64 000 030 24600 0000; 244 MORRIS ST., PEMBROKE; PIN 57151-0110 (LT); LT 844, PL 188; CITY OF PEMBROKE; File No. 22-04

According to the last returned assessment roll, the assessed value of the land is \$61,000

Minimum Tender Amount: \$63,336.44

Tenders must be submitted in the prescribed form and must be accompanied by a deposit of at least 20 per cent of the tender amount, which deposit shall be made by way of a certified cheque/bank draft/money order payable to the municipality.

Except as follows, the municipality makes no representation regarding the title to or any other matters relating to the land(s) to be sold. Responsibility for ascertaining these matters rests with the potential purchasers. The assessed value, according to the last returned assessment roll, may or may not be representative of the current market value of the property.

Pursuant to the Prohibition on the Purchase of Residential Property by Non-Canadians Act, S.C. 2022, c. 10, s. 235 (the "Act"), effective January 1, 2023, it is prohibited for a non-Canadian to purchase, directly or indirectly, any residential property, as those terms are defined in the legislation. Contraventions of the Act are punishable by a fine, and offending purchasers may be ordered to sell the residential property.

The municipality assumes no responsibility whatsoever for ensuring bidders/tenderers comply with the Act, and makes no representations regarding same. Prospective bidders/tenderers are solely responsible for ensuring compliance with the Act and are advised to seek legal advice before participating in this sale.

Transfers of properties that contain at least one and not more than six single family residences and are transferred to non-residents of Canada or foreign entities, are subject to the Province's Non-Resident Speculation Tax (NRST).

This sale is governed by the *Municipal Act, 2001* and the Municipal Tax Sales Rules made under that Act. The successful purchaser will be required to pay the amount tendered plus accumulated taxes and any taxes that may be applicable, such as a land transfer tax and HST.

The municipality has no obligation to provide vacant possession to the successful purchaser.

A copy of the prescribed form of tender is available on the website of the Government of Ontario Central Forms Repository under the listing for the Ministry of Municipal Affairs.

For further information regarding this sale and a copy of the prescribed form of tender, visit: www.OntarioTaxSales.ca or if no internet access available, contact:

ANGELA LOCHTIE
Treasurer/Deputy-Clerk
The Corporation of the City of Pembroke
1 Pembroke Street East
Pembroke ON K8A 3J5
613-735-6821 Ext. 1328
www.pembroke.ca

(156-P170)

MUNICIPAL ACT, 2001

SALE OF LAND BY PUBLIC TENDER

ONTARIO REGULATION 181/03

MUNICIPAL TAX SALES RULES

THE CORPORATION OF THE CITY OF PICKERING

TAKE NOTICE that tenders are invited for the purchase of the lands described below and will be received until 3:00 p.m. local time on July 27, 2023, at the Pickering City Hall, One The Esplanade, Pickering Ontario.

The tenders will then be opened in public on the same day as soon as possible after 3:00 p.m. at the Pickering City Hall, One The Esplanade, Pickering.

Description of Land(s):

1. Roll No. 18 01 020 016 26170 0000; PICKERING; PIN 26378-0011 (LT); PT LT 20 CON 2 PICKERING PT 2, 40R4935; PICKERING; File No. 21-01

According to the last returned assessment roll, the assessed value of the land is \$30,000

Minimum Tender Amount: \$89,126.54

2. Roll No. 18 01 020 017 00500 0000; PICKERING; PIN 26383-0057 (LT); PT LT 21 CON 2 PICKERING AS IN PI15781 N OF PT 1, 40R13566, S OF CO158700, NE OF PT 6, 40R2104, SW OF PTS 3 & 4, 40R10816 & PT 3, 40R8784; PICKERING; File No. 21-02

According to the last returned assessment roll, the assessed value of the land is \$632,000

Minimum Tender Amount: \$313,373.42

3. Roll No. 18 01 010 021 06600 0000; Pickering; PIN's 26365-0991 (LT) and 26365-0992 (LT); FIRSTLY: PCL 33-1, SEC 40M1923; BLK 33, PL 40M1923 (PICKERING); S/T PT 3, 40R15907 AS IN D443256; S/T D444709 PICKERING; SECONDLY: PCL 34-1, SEC 40M1923; BLK 34, PL 40M1923 (PICKERING); PICKERING; File No. 21-03

According to the last returned assessment roll, the assessed value of the land is \$1,037,000

Minimum Tender Amount: \$408,575.16

Tenders must be submitted in the prescribed form and must be accompanied by a deposit of at least 20 per cent of the tender amount, which deposit shall be made by way of a certified cheque/bank draft/ money order payable to the municipality.

Except as follows, the municipality makes no representation regarding the title to, availability of road access, or any other matters relating to the lands to be sold. Responsibility for ascertaining these matters rests with the potential purchasers. The assessed value, according to the last returned assessment roll, may or may not be representative of the current market value of the property.

Pursuant to the Prohibition on the Purchase of Residential Property by Non-Canadians Act, S.C. 2022, c. 10, s. 235 (the "Act"), effective January 1, 2023, it is prohibited for a non-Canadian to purchase, directly or indirectly, any residential property, as those terms are defined in the legislation. Contraventions of the Act are punishable by a fine, and offending purchasers may be ordered to sell the residential property.

The municipality assumes no responsibility whatsoever for ensuring bidders/tenderers comply with the Act, and makes no representations regarding same. Prospective bidders/tenderers are solely responsible for ensuring compliance with the Act and are advised to seek legal advice before participating in this sale.

Transfers of properties that contain at least one and not more than six single family residences and are transferred to non-residents of Canada or foreign entities, are subject to the Province's Non-Resident Speculation Tax (NRST).

This sale is governed by the *Municipal Act, 2001* and the Municipal Tax Sales Rules made under that Act. The successful purchaser will be required to pay the amount tendered plus accumulated taxes and any taxes that may be applicable, such as a land transfer tax and HST.

The municipality has no obligation to provide vacant possession to the successful purchaser.

A copy of the prescribed form of tender is available on the website of the Government of Ontario Central Forms Repository under the listing for the Ministry of Municipal Affairs.

For further information regarding this sale and a copy of the prescribed form of tender, visit: www.OntarioTaxSales.ca or if no internet access available, contact:

KAREN UPHOFF
Supervisor, Taxation
The Corporation of the City of Pickering
Pickering Civic Complex
One The Esplanade
Pickering ON L1V 6K7
(905) 420-4660 Ext. 2111
kuphoff@pickering.ca
www.pickering.ca

(156-P171)

MUNICIPAL ACT, 2001

SALE OF LAND BY PUBLIC TENDER

ONTARIO REGULATION 181/03

MUNICIPAL TAX SALES RULES

THE CORPORATION OF THE MUNICIPALITY OF TWEED

TAKE NOTICE that tenders are invited for the purchase of the land described below and will be received until 3:00 p.m. local time on July 26, 2023, at the Municipality of Tweed Office, 255 Metcalf Street, Tweed Ontario.

The tenders will then be opened in public on the same day as soon as possible after 3:00 p.m. at the Municipality of Tweed Office, 255 Metcalf Street, Tweed.

Description of Land(s):

Roll No. 12 31 132 010 09200 0000; 22 HUNGERFORD ST., TWEED; PIN 40260-0095 (LT); LT 21 S/S STORE ST, 22 S/S STORE ST, 23 S/S STORE ST PL BRIDGEWATER; TWEED; COUNTY OF HASTINGS; File No. 22-01

According to the last returned assessment roll, the assessed value of the land is \$43,500

Minimum Tender Amount: \$9,236.54

Tenders must be submitted in the prescribed form and must be accompanied by a deposit of at least 20 per cent of the tender amount, which deposit shall be made by way of a certified cheque/bank draft/ money order payable to the municipality.

Except as follows, the municipality makes no representation regarding the title to or any other matters relating to the land to be sold. Responsibility for ascertaining these matters rests with the potential purchasers. The assessed value, according to the last returned assessment roll, may or may not be representative of the current market value of the property.

Pursuant to the Prohibition on the Purchase of Residential Property by Non-Canadians Act, S.C. 2022, c. 10, s. 235 (the "Act"), effective January 1, 2023, it is prohibited for a non-Canadian to purchase, directly or indirectly, any residential property, as those terms are defined in the legislation. Contraventions of the Act are punishable by a fine, and offending purchasers may be ordered to sell the residential property.

The municipality assumes no responsibility whatsoever for ensuring bidders/tenderers comply with the Act, and makes no representations regarding same. Prospective bidders/tenderers are solely responsible for ensuring compliance with the Act and are advised to seek legal advice before participating in this sale.

Transfers of properties that contain at least one and not more than six single family residences and are transferred to non-residents of Canada or foreign entities, are subject to the Province's Non-Resident Speculation Tax (NRST).

This sale is governed by the *Municipal Act, 2001* and the Municipal Tax Sales Rules made under that Act. The successful purchaser will be required to pay the amount tendered plus accumulated taxes and any taxes that may be applicable, such as a land transfer tax and HST.

The municipality has no obligation to provide vacant possession to the successful purchaser.

A copy of the prescribed form of tender is available on the website of the Government of Ontario Central Forms Repository under the listing for the Ministry of Municipal Affairs.

For further information regarding this sale and a copy of the prescribed form of tender, visit: www.OntarioTaxSales.ca

or if no internet access available, contact:

GLORIA RAYBONE, CPA, CA, Dipl.M.A.
CAO/Treasurer
The Corporation of the
Municipality of Tweed
255 Metcalf St.
Postal Bag 729
Tweed ON K0K 3J0
613-478-2535 Ext. 102
cao-treasurer@tweed.ca
www.tweed.ca

(156-P172)

**Publications under Part III (Regulations) of the Legislation Act, 2006
Règlements publiés en application de la partie III (Règlements)
de la Loi de 2006 sur la législation**

2023—07—01

ONTARIO REGULATION 128/23

made under the

WORKPLACE SAFETY AND INSURANCE ACT, 1997

Made: November 9, 2022

Approved: June 1, 2023

Filed: June 14, 2023

Published on e-Laws: June 14, 2023

Published in *The Ontario Gazette*: July 1, 2023

Amending O. Reg. 175/98

(GENERAL)

1. (1) Subsection 16 (1) of Ontario Regulation 175/98 is amended by striking out “an apprentice, learner” and substituting “a learner”.

(2) Subsections 16 (2) and (3) of the Regulation are revoked.

Commencement

2. This Regulation comes into force on the day it is filed.

Made by:

WORKPLACE SAFETY AND INSURANCE BOARD:

MICHAEL EDMONDS
Corporate Secretary

GRANT B. WALSH
Chair

Date made: November 9, 2022

26/23

ONTARIO REGULATION 129/23

made under the

PROVINCIAL PARKS AND CONSERVATION RESERVES ACT, 2006

Made: February 23, 2023

Filed: June 16, 2023

Published on e-Laws: June 16, 2023

Published in *The Ontario Gazette*: July 1, 2023

Amending O. Reg. 315/07

(DESIGNATION OF CONSERVATION RESERVES)

1. Ontario Regulation 315/07 is amended by adding the following schedule:**SCHEDULE 296****MONARCH POINT CONSERVATION RESERVE**

In the geographic Townships of Athol and Marysburgh, in the County of Prince Edward, containing 1,607 hectares, more or less, being composed of those parts of the said geographic townships designated as Parts 1 to 6, inclusive, on a plan known as Plan of Monarch Point Conservation Reserve, filed on December 1, 2022, with the Office of the Surveyor General in the Ministry of Natural Resources and Forestry.

2. The Regulation is amended by adding the following French version:**DÉSIGNATION DES RÉSERVES DE CONSERVATION****Réserves de conservation**

1. Les terres décrites aux annexes sont désignées comme réserves de conservation de l'Ontario.

2.

ANNEXE 1**RÉSERVE DE CONSERVATION BIG SAND LAKE**

Dans la région du lac Snook, dans le district territorial de Kenora, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 284 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce district territorial désignée comme partie 1 sur un plan appelé Big Sand Lake Conservation Reserve, déposé le 18 novembre 1994 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Toronto (Ontario).

ANNEXE 2**RÉSERVE DE CONSERVATION CLAY LAKE**

Dans la région du lac Eye, dans le district territorial de Kenora, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 80 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce district territorial désignée comme partie 1 sur un plan appelé Clay Lake Conservation Reserve, déposé le 28 novembre 1994 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Toronto (Ontario).

ANNEXE 3**RÉSERVE DE CONSERVATION SCOTTY LAKE**

Dans un territoire non arpenté du district territorial de Kenora, territoire dit Patricia Portion, les terres d'une superficie de 775 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce territoire désignées comme parties 1 et 2 sur un plan appelé Scotty Lake Conservation Reserve, déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 4**RÉSERVE DE CONSERVATION WILLOW LAKE**

Dans la région du lac Bell, dans le district territorial de Kenora, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 55 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce district territorial désignée comme partie 1 sur un plan appelé Willow Lake Conservation Reserve, déposé le 28 novembre 1994 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Toronto (Ontario).

ANNEXE 5
RÉSERVE DE CONSERVATION KALADAR JACK PINE BARRENS

Dans le canton municipal de Kaladar Anglesea et Effingham, dans le comté de Lennox et Addington, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 1 086,4 hectares, plus ou moins, constituées des parties des cantons géographiques de Kaladar et de Sheffield désignées comme parties 1 à 6, inclusivement, sur un plan appelé Kaladar Jack Pine Barrens Conservation Reserve, déposé le 22 février 1995 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles, à Toronto (Ontario).

ANNEXE 6
RÉSERVE DE CONSERVATION RANGER NORTH

Dans les cantons géographiques de Schembri et de Scriven, dans le district territorial de Sudbury, et dans les cantons géographiques de Gapp, de Gaudry, de Wlasy et de Bracci dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 7 020 hectares, plus ou moins, constituées d'une partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Ranger North Conservation Reserve, déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 7
RÉSERVE DE CONSERVATION TIKAMAGANDA LAKE

Dans les cantons géographiques de Beauparlant et d'Eaket, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 2 957,0 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Tikamaganda Lake Conservation Reserve, approuvé le 18 juillet 1995 et déposé au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles à Toronto (Ontario).

ANNEXE 8
RÉSERVE DE CONSERVATION WAINFLEET BOG

Dans la ville de Port Colborne et le canton de Wainfleet, dans la municipalité régionale de Niagara, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 234,3 hectares, plus ou moins, constituées des parties des cantons géographiques de Humberstone et de Wainfleet désignées comme parties 1, 2, 3 et 4 sur un plan appelé Wainfleet Bog Conservation Reserve, déposé le 10 novembre 1995 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Toronto (Ontario).

ANNEXE 9
RÉSERVE DE CONSERVATION CLEAR LAKE

Dans le canton municipal de Stanhope et le canton municipal de Sherborne, McClintock, Livingstone, Lawrence et Nightingale, dans le comté de Haliburton, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 1 307 hectares, plus ou moins, constituées des parties des cantons géographiques de Stanhope et de Sherborne désignées comme parties 1 à 20, inclusivement, sur un plan appelé Clear Lake Conservation Reserve, déposé le 7 juillet 2000 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 10
RÉSERVE DE CONSERVATION GREENWOOD LAKE

Dans la région du lac Nelson et la région du lac Powell, dans le district territorial de Thunder Bay, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 775 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce district territorial désignée comme partie 1 sur un plan appelé Greenwood Lake Conservation Reserve, déposé le 10 novembre 1995 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles à Toronto (Ontario).

ANNEXE 11
RÉSERVE DE CONSERVATION INDIAN BAY SOUTH

Dans le canton géographique d'Auld, dans le district territorial de Timiskaming, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 241,3 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Indian Bay South Conservation Reserve, déposé le 21 février 1997 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 12
RÉSERVE DE CONSERVATION JOG LAKE

Dans le district territorial de Cochrane, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 48 482 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce district territorial désignée comme partie 1 sur un plan appelé Jog Lake Conservation

Reserve, déposé le 31 janvier 1997 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles à Peterborough.

ANNEXE 13
RÉSERVE DE CONSERVATION MAC'S BAY

Dans le canton municipal et géographique de Burpee, dans le district territorial de Manitoulin, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 290 hectares, plus ou moins, constituées d'une partie de ce canton désignée comme parties 1 à 6, inclusivement, sur un plan appelé Mac's Bay Conservation Reserve, déposé le 28 novembre 1996 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 14
RÉSERVE DE CONSERVATION MATABITCHUAN RIVER

Dans le canton géographique de Lorrain, dans le district territorial de Timiskaming, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 87,2 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Matabitchuan River Conservation Reserve, déposé le 21 février 1997 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 15
RÉSERVE DE CONSERVATION MILES BAY

Dans la région du lac Eleanor dans le district territorial de Kenora, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 43,6 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce district territorial désignée comme partie 1 sur un plan appelé Miles Bay Conservation Reserve, déposé le 8 mars 1996 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles à Toronto (Ontario).

ANNEXE 16
RÉSERVE DE CONSERVATION NARROWS ISLAND

Dans le district territorial de Nipissing, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 41,1 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de l'île 660 du lac Temagami, désignée comme partie 1 sur un plan appelé Narrows Island Conservation Reserve, déposé le 21 février 1997 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles, à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 17
RÉSERVE DE CONSERVATION OTTERTAIL CREEK

Dans les cantons géographiques d'Angus, de Burnaby et de Parkman, dans le district territorial de Nipissing, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 1 650 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme partie 1 sur un plan appelé Ottertail Creek Conservation Reserve, déposé le 21 février 1997 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 18
RÉSERVE DE CONSERVATION PAINTED ROCK

Dans le canton de Tweedsmuir, dans le district territorial de Kenora, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 113 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce district territorial désignée comme partie 1 sur un plan appelé Painted Rock Conservation Reserve, déposé le 10 novembre 1995 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Toronto (Ontario).

ANNEXE 19
RÉSERVE DE CONSERVATION RABBIT LAKE WEST

Dans le canton géographique de Riddell, dans le district territorial de Nipissing, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 491,4 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton désignée comme partie 1 sur un plan appelé Rabbit Lake West Conservation Reserve, déposé le 21 février 1997 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 20
RÉSERVE DE CONSERVATION SHOOK LAKE

Dans la région de Little Sturge, dans le district territorial de Thunder Bay, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 159 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce district territorial désignée comme partie 1 sur un

plan appelé Shook Lake Conservation Reserve, déposé le 10 novembre 1995 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles à Toronto (Ontario).

ANNEXE 21
RÉSERVE DE CONSERVATION TEMAGAMI ISLAND NORTH

Dans le district territorial de Nipissing, les terres d'une superficie de 125,6 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de l'île 234 du lac Temagami désignée comme partie 1 sur un plan appelé Temagami Island North Conservation Reserve, déposé le 21 février 1997 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 22
RÉSERVE DE CONSERVATION TORRANCE BARRENS

Dans le canton de Muskoka Lakes et la ville de Gravenhurst, dans la municipalité de district de Muskoka, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 1 906 hectares, plus ou moins, constituées des parties des cantons géographiques de Muskoka et de Wood désignées comme parties 1 à 22, inclusivement, sur un plan appelé Torrance Barrens Conservation Reserve, déposé le 13 décembre 1996 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 23
RÉSERVE DE CONSERVATION WHITE BEAR FOREST

Dans les cantons géographiques de Cassels, de Strathcona, de Strathy et de Riddell, dans le district territorial de Nipissing, dans la province de l'Ontario, les terres d'une superficie de 1 242 hectares, plus ou moins, constituées des parties des cantons géographiques désignées comme partie 1 sur un plan appelé White Bear Forest Conservation Reserve, déposé le 21 février 1997 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 24
RÉSERVE DE CONSERVATION CROWE RIVER SWAMP

Dans le canton géographique de Chandos, dans le canton municipal de North Kawartha, dans le comté de Peterborough, les terres d'une superficie de 189,8 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton géographique désignées comme parties 1 à 12, inclusivement, sur un plan appelé Crowe River Swamp Conservation Reserve (C10), déposé le 23 février 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 25
RÉSERVE DE CONSERVATION JACKSON LAKE

Dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 1 166 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce district territorial désignée comme partie 1 sur un plan appelé Jackson Lake Conservation Reserve (C2231), déposé le 7 avril 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 26
RÉSERVE DE CONSERVATION KAMA CLIFFS

Dans le canton géographique de Patience, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 3 713 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Kama Cliffs Conservation Reserve (C2234), déposé le 17 avril 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 27
RÉSERVE DE CONSERVATION ONAMAN LAKE

Dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 4 734 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce district territorial désignée comme parties 1 et 2 (la partie 2 ne comprenant que toutes les îles du lac Onaman), sur un plan appelé Onaman Lake Conservation Area (C2223), déposé le 17 avril 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 28
RÉSERVE DE CONSERVATION PLASTIC LAKE AND DAWSON PONDS

Dans le canton géographique de Sherborne, dans le canton municipal de Sherborne McClintock, Livingstone Lawrence et Nightingale, dans le comté de Haliburton, les terres d'une superficie de 200 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton géographique désignées comme parties 1 à 4, inclusivement, sur un plan appelé Plastic Lake and Dawson Ponds

Conservation Reserve (C69), déposé le 29 février 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 29
RÉSERVE DE CONSERVATION SEAHORSE LAKE

Dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 658 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce district territorial désignée comme partie 1 sur un plan appelé Seahorse Lake Conservation Reserve (C2232), déposé le 31 mars 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 30
RÉSERVE DE CONSERVATION SHARPE BAY FEN

Dans le canton géographique de Burleigh, dans le canton municipal de North Kawartha, dans le comté de Peterborough, les terres d'une superficie de 636 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton géographique désignées comme parties 1 à 8, inclusivement, sur un plan appelé Sharpe Bay Fen Conservation Reserve (C24), déposé le 29 février 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 31
RÉSERVE DE CONSERVATION BEAR CREEK

Dans le canton géographique de Bethune, dans la ville de Kearney, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 212 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton géographique désignées comme parties 1 à 3, inclusivement, sur un plan appelé Bear Creek Conservation Reserve (C84), déposé le 15 mars 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 32
RÉSERVE DE CONSERVATION BEAR LAKE PEATLAND

Dans le canton géographique et municipal de Ryerson, et dans le canton géographique de Monteith situé dans le canton municipal de McMurrich/Monteith, et dans le canton géographique de Spence situé dans la municipalité de Magnetawan, dans district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 3 845 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 8, inclusivement, sur un plan appelé Bear Lake Peatland Conservation Reserve (C85), déposé le 15 mars 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 33
RÉSERVE DE CONSERVATION BIG DEER LAKE

Dans le canton géographique de Ferrie, dans la municipalité de Whitestone, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 436 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Big Deer Lake Conservation Reserve (C78), déposé le 15 mars 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 34
RÉSERVE DE CONSERVATION FERRIE TOWNSHIP FOREST

Dans le canton géographique de Ferrie, dans la municipalité de Whitestone, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 474 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Ferrie Township Forest Conservation Reserve (C81), déposé le 15 mars 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 35
RÉSERVE DE CONSERVATION FERGUSON TOWNSHIP WHITE PINE FOREST

Dans le canton géographique de Ferguson, dans la municipalité de McDougall, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 364 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Ferguson Township White Pine Forest Conservation Reserve (C107), déposé le 15 mars 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 36
RÉSERVE DE CONSERVATION JEVINS & SILVER LAKE

Dans les cantons géographiques de Morrison et de Muskoka, dans la ville de Gravenhurst, dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 2 144 hectares, plus ou moins, constituées des parties des cantons géographiques

désignées comme parties 1 à 25, inclusivement, sur un plan appelé Jevins & Silver Lake Conservation Reserve (C37), déposé le 15 mars 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 37

RÉSERVE DE CONSERVATION ISLAND LAKE FOREST AND BARRENS

Dans les cantons géographiques de Brown et de Wilson, et dans les cantons géographiques de Burton et de Mckenzie, dans la municipalité de Whitestone, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 15 473 hectares, plus ou moins, constituées des parties 1 et 2, inclusivement, sur un plan appelé Island Lake Forest et Barrens Conservation Reserve (C106), déposé le 23 mars 2007 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 38

RÉSERVE DE CONSERVATION LITTLE SPRING LAKE

Dans les cantons géographiques de Chapman et de Croft, dans la municipalité de Magnetawan, dans le canton géographique de Ferrie, dans la municipalité de Whitestone, et dans le canton géographique de Lount, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 106 hectares, plus ou moins, constituées des parties des cantons géographiques désignées comme parties 1, 2 et 3 sur un plan appelé Little Spring Lake Conservation Reserve (C80), déposé le 15 mars 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 39

RÉSERVE DE CONSERVATION OXBOW LAKE FOREST

Dans le canton géographique de Burton, dans la municipalité de Whitestone, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 200 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Oxbow Lake Forest Conservation Reserve (C50), déposé le 15 mars 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 40

RÉSERVE DE CONSERVATION BRAY LAKE

Dans le canton géographique de Gurd, maintenant dans le canton municipal de Nipissing, et dans le canton géographique de Machar, maintenant dans le canton municipal de Machar, tous situés dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 265 hectares, plus ou moins, constituées des parties des cantons géographiques de Gurd et Machar désignées comme parties 1 et 2 sur un plan appelé Bray Lake Conservation Reserve (C72), déposé le 20 octobre 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 41

RÉSERVE DE CONSERVATION CARTIER MORAINÉ

Dans les cantons géographiques de Hess et de Cartier, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 43 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons de Hess et de Cartier désignée comme partie 1 sur un plan appelé Cartier Moraine Conservation Reserve (C202), déposé le 19 octobre 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 42

RÉSERVE DE CONSERVATION CENTRE CREEK OLD GROWTH WHITE PINE

Dans le canton géographique d'Ermatinger, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 163 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton d'Ermatinger désignée comme partie 1 sur un plan appelé Centre Creek Old Growth White Pine Conservation Reserve (C206), déposé le 19 octobre 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 43

RÉSERVE DE CONSERVATION FLAT CREEK OLD PINE

Dans le canton géographique de Weeks, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 436 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton de Weeks désignée comme partie 1 sur un plan appelé Flat Creek Old Pine Conservation Reserve (C223), déposé le 19 octobre 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 44

RÉSERVE DE CONSERVATION GARDEN RIVER FOREST

Dans le canton géographique de Curtis, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 299 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique de Curtis désignée comme partie 1 sur un plan appelé Garden River Forest Conservation Reserve (C263), déposé le 9 août 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 45

RÉSERVE DE CONSERVATION GOODERHAM OLD GROWTH WHITE PINE FOREST

Dans le canton géographique de Gooderham, dans le district territorial de Nipissing, les terres d'une superficie de 82 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique de Gooderham désignée comme partie 1 sur un plan appelé Gooderham Old Growth White Pine Forest Conservation Reserve (C137), déposé le 20 octobre 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 46

RÉSERVE DE CONSERVATION GREEN LAKE OLD PINE

Dans le canton géographique de Cartier, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 156 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique de Cartier désignée comme partie 1 sur un plan appelé Green Lake Old Pine Conservation Reserve (C201), déposé le 19 octobre 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 47

RÉSERVE DE CONSERVATION HARMONY FOREST

Dans les cantons géographiques d'Olsen et de Brule, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 1 012 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques d'Olsen et de Brule désignée comme partie 1 sur un plan appelé Harmony Forest Conservation Reserve (C298), déposé le 9 août 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 48

RÉSERVE DE CONSERVATION HOLDRIDGE CREEK

Dans les cantons géographiques de Thistle et de McLaren, dans le district territorial de Nipissing, les terres d'une superficie de 1 372 hectares, plus ou moins, constituées des parties des cantons géographiques de Thistle et de McLaren désignées comme parties 1, 2, 3 et 4 sur un plan appelé Holdridge Creek Conservation Reserve (C142), déposé le 20 octobre 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 49

RÉSERVE DE CONSERVATION ISKO DEWABO LAKE COMPLEX

Dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 2 967 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce district de Thunder Bay désignée comme partie 1 sur un plan appelé Isko Dewabo Lake Complex Conservation Reserve (C1505), déposé le 19 octobre 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 50

RÉSERVE DE CONSERVATION JOLLINEAU

Dans les cantons géographiques de Hurlburt et de Jollineau, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 773 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques de Hurlburt et de Jollineau désignée comme partie 1 sur un plan appelé Jollineau Conservation Reserve (C245), déposé le 9 août 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 51

RÉSERVE DE CONSERVATION KAKAKIWIBIK ESKER

Dans les cantons géographiques d'Abraham et de Vasiloff, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 521 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons d'Abraham et de Vasiloff désignée comme partie 1 sur un plan appelé Kakakiwibik Esker Conservation Reserve (C1518), déposé le 19 octobre 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 52

RÉSERVE DE CONSERVATION KAWAWIA LAKE OLD GROWTH

Dans le canton géographique de Leinster, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 82 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique de Leinster désignée comme partie 1 sur un plan appelé Kawawia Lake Old Growth Conservation Reserve (C195), déposé le 19 octobre 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 53
RÉSERVE DE CONSERVATION KWINKWAGA GROUND MORaine UPLANDS

Dans les cantons géographiques de Bryant, de Cecile, de Common, de Flood, de Johns et de McCron, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 12 650 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons de Bryant, de Cecile, de Common, de Flood, de Johns et de McCron désignée comme partie 1 sur un plan appelé Kwinkwaga Ground Moraine Uplands Conservation Reserve (C1509), déposé le 19 octobre 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 54
RÉSERVE DE CONSERVATION NORTH MONTREAL RIVER MORaine

Dans le canton géographique de McAughey, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 552 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique de McAughey désignée comme partie 1 sur un plan appelé North Montreal River Moraine Conservation Reserve (C1526), déposé le 19 octobre 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 55
RÉSERVE DE CONSERVATION O'CONNOR

Dans les cantons géographiques de Grenoble et de Dablon, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 895 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques de Grenoble et de Dablon désignée comme partie 1 sur un plan appelé O'Connor Conservation Reserve (C294), déposé le 9 août 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 56
RÉSERVE DE CONSERVATION SAUSAGE LAKE FOREST

Dans le canton géographique de Himsworth, maintenant dans le canton municipal de Himsworth South, et dans le canton géographique de Laurier, tous situés dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 664 hectares, plus ou moins, constituées des parties des cantons de Himsworth et de Laurier désignées comme parties 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan appelé Sausage Lake Forest Conservation Reserve (C70), déposé le 20 octobre 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 57
RÉSERVE DE CONSERVATION STRICKLAND RIVER MIXED FOREST WETLAND

Dans le canton géographique de Strickland, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 1 638 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton de Strickland désignée comme partie 1 sur un plan appelé Strickland River Mixed Forest Wetland Conservation Reserve (C1521), déposé le 19 octobre 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 58
RÉSERVE DE CONSERVATION TILLEY CREEK WEST

Dans le canton géographique de Wishart, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 598 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique de Wishart désignée comme partie 1 sur un plan appelé Tilley Creek West Conservation Reserve (C281), déposé le 9 août 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 59
RÉSERVE DE CONSERVATION VENETIAN CREEK OLD PINE

Dans le canton géographique de Tyrone, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 287 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton de Tyrone désignée comme partie 1 sur un plan appelé Venetian Creek Old Pine Conservation Reserve (C194), déposé le 19 octobre 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 60
RÉSERVE DE CONSERVATION WABOS NORTH

Dans le canton géographique de Shields, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 956 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique de Shields désignée comme partie 1 sur un plan appelé Wabos North Conservation Reserve (C284), déposé le 9 août 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 61
RÉSERVE DE CONSERVATION WABOS SOUTH

Dans les cantons géographiques de Shields et de Gaudette, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 580 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques de Shields et de Gaudette désignée comme partie 1 sur un plan appelé Wabos South Conservation Reserve (C286), déposé le 9 août 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 62
RÉSERVE DE CONSERVATION AHMIC FOREST AND ROCK BARRENS

Dans les cantons géographiques de Croft et de Spence, dans la municipalité de Magnetawan, et dans le canton géographique de Hagerman, dans la municipalité de Whitestone, ainsi que dans le canton géographique de McKellar, dans le canton municipal de McKellar, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 6 081 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 21, inclusivement, sur un plan appelé Ahmic Forest And Rock Barrens Conservation Reserve (C99), déposé le 10 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 63
RÉSERVE DE CONSERVATION BIG SPRING LAKE BEDROCK

Dans les cantons géographiques de Barber (partie annulée) et de Cane, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 973 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Big Spring Lake Bedrock Conservation Reserve (C1617), déposé le 10 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 64
RÉSERVE DE CONSERVATION BRACE CREEK OUTWASH PLAIN

Dans les cantons géographiques de Ray et de Leckie, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 4 705 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Brace Creek Outwash Plain Conservation Reserve (C1599), déposé le 11 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 65
RÉSERVE DE CONSERVATION BRIDGE LAKE OUTWASH PLAIN FOREST

Dans le canton géographique de Bethune, dans la ville de Kearney, dans le district de Parry Sound, les terres d'une superficie de 149 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton géographique désignées comme parties 1 et 2 sur un plan appelé Bridge Lake Outwash Plain Forest Conservation Reserve (C82), déposé le 22 décembre 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 66
RÉSERVE DE CONSERVATION BRYCE AND CANE TOWNSHIP WETLAND LACUSTRINE

Dans les cantons géographiques de Bryce et Cane, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 655 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme partie 1, 2 et 3 sur un plan appelé Bryce And Cane Township Wetland Lacustrine Conservation Reserve (C1613), déposé le 11 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 67
RÉSERVE DE CONSERVATION CEDAR CREEK

Dans le canton géographique de Conmee, dans le canton municipal de Conmee, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 336 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Cedar Creek Conservation Reserve, déposé le 4 mai 2015 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles et des Forêts.

ANNEXE 68
RÉSERVE DE CONSERVATION CHAIN LAKES

Dans le canton géographique de Proudfoot, dans la ville de Kearney, et dans le canton géographique d'Armour, dans le canton municipal d'Armour, tous situés dans le district de Parry Sound, les terres d'une superficie de 926 hectares, plus ou moins, constituées des parties 1 à 7, inclusivement, sur un plan appelé Chain Lakes Conservation Reserve (C100), déposé le 23 mars 2007, au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 69
RÉSERVE DE CONSERVATION COGNASHENE POINT

Dans le canton géographique de Gibson, dans le canton municipal de Georgian Bay, dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 42 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Cognashene Point Conservation Reserve (C40), déposé le 22 décembre 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 70
RÉSERVE DE CONSERVATION DUNMORE TOWNSHIP BALSAM FIR OUTWASH DEPOSIT

Dans les cantons géographiques de Bompas et de Dunmore, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 203 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Dunmore Township Balsam Fir Outwash Deposit Conservation Reserve (C1634), déposé le 12 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 71
RÉSERVE DE CONSERVATION DUTCHER LAKE

Dans les cantons géographiques de Christie et de Monteith, dans le canton municipal de Seguin, et dans le canton géographique de Spence, dans la municipalité de Magnetawan, et dans le canton géographique de McKellar, dans le canton municipal de McKellar, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 1 952 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 9 sur un plan appelé Dutcher Lake Conservation Reserve (C87), déposé le 4 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 72
RÉSERVE DE CONSERVATION ECHO RIVER HARDWOODS

Dans les cantons géographiques de Chesley, de Gillmor, de Kane, de Morin, de McMahon et de Chesley Additional dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 10 236 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons désignée comme partie 1 sur un plan appelé Echo River Hardwoods Conservation Reserve (C246), déposé le 12 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 73
RÉSERVE DE CONSERVATION FALLINGSNOW LAKE

Dans le canton géographique de Devon, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 854 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Fallingsnow Lake Conservation Reserve (C2268), déposé le 28 décembre 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 74
RÉSERVE DE CONSERVATION FISHNET LAKE

Dans les cantons géographiques de Syine et de Tuuri, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 3 503 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Fishnet Lake Conservation Reserve (C2217), déposé le 12 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 75
RÉSERVE DE CONSERVATION FREEMAN TOWNSHIP SUGAR MAPLE FOREST

Dans le canton géographique de Freeman, dans le canton municipal de Georgian Bay, dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 123 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Freeman Township Sugar Maple Forest Conservation Reserve (C91), déposé le 22 décembre 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 76
RÉSERVE DE CONSERVATION HENWOOD TOWNSHIP FOREST AND WETLAND

Dans le canton géographique de Henwood, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 322 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Henwood Township Forest And Wetland Conservation Reserve (C1623), déposé le 12 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 77
RÉSERVE DE CONSERVATION D'ÎLE-PARISIENNE

La partie de l'île Parisienne et la partie du lit du lac, dans la baie Whitefish du lac Supérieur, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 4 669 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de l'île et de la partie du lit du lac désignées comme partie 1 sur un plan appelé Ile Parisienne Conservation Reserve (C307), déposé le 12 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 78
RÉSERVE DE CONSERVATION JOLY TOWNSHIP HARDWOODS

Dans le canton géographique de Joly, dans le canton municipal de Joly, dans le district de Parry Sound, et dans le canton géographique de Paxton, dans le district de Nipissing, les terres d'une superficie de 496 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton géographique désignées comme parties 1 et 2 sur un plan appelé Joly Township Hardwoods Conservation Reserve (C76), déposé le 22 décembre 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 79
RÉSERVE DE CONSERVATION LAKE SUPERIOR NORTH SHORE

Dans les cantons géographiques de McAllister et de Killraine, et les îles en face des cantons géographiques de McAllister, de Killraine et de Wiggins; et dans le canton géographique de Priske, et les îles en face des cantons de Priske, dans les cantons municipaux de Schreiber et de Terrance Bay, tous situés dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 1 501 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques et de ces îles en face désignées comme parties 1 à 11, inclusivement (les parties 3, 9 et 11, ne comprenant que toutes les îles qui s'y trouvent) sur un plan appelé Lake Superior North Shore Conservation Reserve, déposé le 4 février 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 80
RÉSERVE DE CONSERVATION LOON LAKE WETLAND

Dans les cantons géographiques de Wood et de Muskoka, dans la ville de Gravenhurst, dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 372 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 sur un plan appelé Loon Lake Wetland Conservation Reserve (C21), déposé le 22 décembre 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 81
RÉSERVE DE CONSERVATION LOWER MOON RIVER

Dans le canton géographique de Conger, canton municipal de The Archipelago, dans le district territorial de Parry Sound, et dans le canton géographique de Freeman, canton municipal de Georgian Bay, dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 2 723 hectares, plus ou moins, constituées des parties 1 à 43, inclusivement, sur un plan appelé Lower Moon River Conservation Reserve (C90), déposé le 23 mars 2007 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 82
RÉSERVE DE CONSERVATION MAKOBE GRAYS ICE MARGIN

Dans les cantons géographiques de Roadhouse, de Willet, de Wallis et de Banks, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 903 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 et 2 sur un plan appelé Makobe Grays Ice Margin Conservation Reserve (C1608), déposé le 12 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 83
RÉSERVE DE CONSERVATION MASONVILLE BERNHARDT MUSKEG MAPLE MORAINES

Dans le canton géographique de Bernhardt, dans la ville de Kirkland Lake, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 128 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Masonville Bernhardt Muskeg Maple Moraine Conservation Reserve (C1615), déposé le 10 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 84
RÉSERVE DE CONSERVATION MCCRAE LAKE

Dans les cantons géographiques de Gibson et de Baxter, dans le canton municipal de Georgian Bay, dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 2 039 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 22, inclusivement, sur un plan appelé McCrae Lake Conservation Reserve (C36), déposé le 4 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 85
RÉSERVE DE CONSERVATION MELLON LAKE

Dans le canton géographique de Kennebec, canton municipal de Frontenac Centre, dans le comté de Frontenac, et dans le canton géographique de Kaladar, canton municipal d'Addington Highlands, le canton géographique de Sheffield, le canton municipal de Stone Mills, dans le comté de Lennox et Addington, les terres d'une superficie de 8 151 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques, désignées comme parties 1 à 72, inclusivement, sur un plan appelé Mellon Lake Conservation Reserve (C14), déposé le 9 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 86
RÉSERVE DE CONSERVATION MOREAU'S BAY

Dans les cantons géographiques de Freeman et de Gibson, dans le canton municipal de Georgian Bay, dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 141 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1, 2 et 3 sur un plan appelé Moreau's Bay Conservation Reserve (C32), déposé le 28 décembre 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 87
RÉSERVE DE CONSERVATION RAGANOOTER LAKE

Dans le canton géographique de Ferrie, dans la municipalité de Whitestone, et dans le canton géographique d'East Mills, dans le district de Parry Sound, les terres d'une superficie de 311 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques de Ferrie et d'East Mills, désignée comme partie 1 sur un plan appelé Raganooter Lake Conservation Reserve (C77), déposé le 3 mars 2000 au Bureau de l'arpenteur général.

ANNEXE 88
RÉSERVE DE CONSERVATION RAWHIDE LAKE

Dans les cantons géographiques de Sagard, de Raimbault, de Viel et de Piche, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 4 633 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Rawhide Lake Conservation Reserve (C244), déposé le 15 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 89
RÉSERVE DE CONSERVATION ROSE LAKE DUNE PEATLAND COMPLEX

Dans le canton géographique de Rose, canton municipal de Plummer Additional, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 273 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique de Rose, désignée comme partie 1 sur un plan appelé Rose Lake Dune Peatland Complex Conservation Reserve (C260), déposé le 15 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 90
RÉSERVE DE CONSERVATION SEARCHMONT SOUTH FOREST

Dans le canton géographique de Hodgins, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 626 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique de Hodgins, désignée comme partie 1 sur un plan appelé Searchmont South Forest Conservation Reserve (C289), déposé le 15 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 91
RÉSERVE DE CONSERVATION SHACK CREEK WETLAND

Dans les cantons géographiques d'Oakley et de McLean, dans la ville de Bracebridge, dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 288 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques

désignées comme parties 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan appelé Shack Creek Wetland Conservation Reserve (C96), déposé le 22 décembre 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 92
RÉSERVE DE CONSERVATION SHAWANAGA LAKE

Dans les cantons géographiques d'East Burpee et de Hagerman, dans la municipalité de Whitestone, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 4 932 hectares, plus ou moins, constituées des parties 1 à 15, inclusivement, sur un plan appelé Shawanaga Lake Conservation Reserve (C101), déposé le 23 mars 2007 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 93
RÉSERVE DE CONSERVATION SOUTH GRASSY LAKE

Dans le canton géographique de McElroy, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 156 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme parties 1 et 2, inclusivement sur un plan appelé South Grassy Lake Conservation Reserve, déposé le 5 août 2016 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles et des Forêts.

ANNEXE 94
RÉSERVE DE CONSERVATION STUART LAKE WETLAND

Dans les cantons géographiques de Chesley Additional et de McMahon, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 661 hectares, plus ou moins, constituées de la partie des cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Stuart Lake Wetland Conservation Reserve, (C262) déposé le 12 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 95
RÉSERVE DE CONSERVATION THESSALON RIVER DELTA/ROCK LAKE RED OAK

Dans le canton géographique d'Aberdeen, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 325 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton géographique désignées comme parties 1 à 5, inclusivement, sur un plan appelé Thessalon River Delta/Rock Lake Red Oak Conservation Reserve, déposé le 5 mars 2014 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 96
RÉSERVE DE CONSERVATION WAGONG LAKE FOREST

Dans les cantons géographiques de Gisborn, de Lawlor, de Gilbertson et de Laughren, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 2 381 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Wagong Lake Forest Conservation Reserve (C243), déposé le 15 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 97
RÉSERVE DE CONSERVATION BOB LAKE

Dans les cantons géographiques de Shelburne et de Delhi, dans le district territorial de Sudbury, et dans les cantons géographiques de Canton et de Le Roche, dans la municipalité de Temagami, dans le district territorial de Nipissing, les terres d'une superficie de 2 657 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 et 2 sur un plan appelé Bob Lake Conservation Reserve (CR44), déposé le 28 décembre 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 98
RÉSERVE DE CONSERVATION CLIFF LAKE

Dans le canton géographique de Gillies Limit, dans le district territorial de Timiskaming, et dans le canton géographique de Best, dans la municipalité de Temagami, dans le district territorial de Nipissing, les terres d'une superficie de 2 947 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Cliff Lake Conservation Reserve (CR15), déposé le 28 décembre 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 99
RÉSERVE DE CONSERVATION EAST LADY EVELYN LAKE

Dans les cantons géographiques de Leo, de Klock, de Dane et de Kittson, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 5 612 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé East Lady Evelyn Lake Conservation Reserve (CR32), déposé le 28 décembre 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 100
RÉSERVE DE CONSERVATION JIM EDWARDS LAKE

Dans les cantons géographiques de Selby, d'Acadia, de Shelburne, de Sladen, de Parker et de Dundee, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 8 656 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Jim Edwards Lake Conservation Reserve (CR52), déposé le 11 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 101
RÉSERVE DE CONSERVATION SMITH LAKE

Dans les cantons géographiques de Donovan et de Corley, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 1 649 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Smith Lake Conservation Reserve (CR55), déposé le 11 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 102
RÉSERVE DE CONSERVATION SUGAR LAKE

Dans les cantons géographiques de Medina, de Leo, de Dane et de Cole, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 6 143 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Sugar Lake Conservation Reserve (CR33), déposé le 28 décembre 2000 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles à Peterborough (Ontario).

ANNEXE 103
RÉSERVE DE CONSERVATION ARCHAMBEAU LAKE FOREST

Dans les cantons géographiques de Plourde et de Poncet, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 1 234 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Archambeau Lake Forest Conservation Reserve (C230), déposé le 4 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 104
RÉSERVE DE CONSERVATION ATTLEE

Dans le canton géographique d'Attlee, dans la municipalité de Killarney, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 263 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton d'Attlee, désignée comme partie 1 sur un plan appelé Attlee Conservation Reserve (C166), déposé le 5 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 105
RÉSERVE DE CONSERVATION ATTLEE CENTRAL FOREST

Dans le canton géographique de Attlee, dans la municipalité de Killarney, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 286 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton désignée comme partie 1 sur un plan appelé Attlee Central Forest Conservation Reserve (C213), déposé le 15 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 106
RÉSERVE DE CONSERVATION BRENNAN HARBOUR

Dans le canton géographique de Shedden, dans le canton municipal de Shedden, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 223 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Brennan Harbour Conservation Reserve (C229), déposé le 4 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 107

RÉSERVE DE CONSERVATION CHERRIMAN TOWNSHIP

Dans le canton géographique de Cherriman (partie annulée), dans la municipalité de Rivière des Français, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 1 003 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton désignée comme partie 1 sur un plan appelé Cherriman Township Conservation Reserve (C164), déposé le 16 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 108

RÉSERVE DE CONSERVATION GLENN N. CROMBIE

Dans les cantons géographiques de Buckles et de Joubin, dans la ville d'Elliot Lake, et dans les cantons géographiques de Gaiashk et de Lehman, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 6 952 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 12, inclusivement, sur un plan appelé Glenn N. Crombie Conservation Reserve (C227), déposé le 15 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 109

RÉSERVE DE CONSERVATION GOUGH OUTWASH FOREST

Dans le canton géographique de Gough, dans le canton municipal de Sables-Spanish Rivers, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 402 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton désignée comme partie 1 sur un plan appelé Gough Outwash Forest Conservation Reserve (C215), déposé le 16 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 110

RÉSERVE DE CONSERVATION LA CLOCHE RIDGE

Dans les cantons géographiques de Harrow et de McKinnon, dans le canton municipal de Sables-Spanish Rivers, et dans la Première concession à l'ouest de la mine Wallace et au sud des montagnes La Cloche, et dans le canton géographique de Mongowin, et dans l'île du chenal du Nord TP 2936, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 4 004 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons, la Première concession à l'ouest de la mine Wallace et au sud des montagnes La Cloche, et l'île TP 2936, désignées comme parties 1 et 2 sur un plan appelé La Cloche Ridge Conservation Reserve (C218), déposé le 5 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 111

RÉSERVE DE CONSERVATION MOZHABONG LAKE

Dans les cantons géographiques de Jasper et d'Alton, dans le district territorial de Sudbury, et dans les cantons géographiques de Hotte, de Del Villano et de Beebe, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 4 354 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Mozhabong Lake Conservation Reserve (C323), déposé le 15 janvier 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 112

RÉSERVE DE CONSERVATION AXE LAKE WETLAND

Dans les cantons géographiques de McMurrich et de Monteith, dans le canton municipal de McMurrich/Monteith, dans le district territorial de Parry Sound; dans le canton géographique de Cardwell, dans le canton municipal de Muskoka Lakes; et dans le canton géographique de Stisted, dans la ville de Huntsville, dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 793 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons désignées comme parties 1 à 6, inclusivement, sur un plan appelé Axe Lake Wetland Conservation Reserve (C92), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 113

RÉSERVE DE CONSERVATION BLACK BAY BOG

Dans le canton géographique de Lyon, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 1 881 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Black Bay Bog Conservation Reserve (C2243), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 114
RÉSERVE DE CONSERVATION BRUCE LAKE

Dans un territoire non arpenté et dans le canton municipal d'Ear Falls, dans le district territorial de Kenora, territoire dit Patricia Portion, les terres d'une superficie de 5 462 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce district territorial désignée comme partie 1, sur un plan appelé Bruce Lake Conservation Reserve (C2332), déposé le 20 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 115
RÉSERVE DE CONSERVATION CARDWELL TOWNSHIP OLD GROWTH

Dans le canton géographique de Cardwell, dans le canton municipal de Muskoka Lakes, dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 1 029 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton géographique désignées comme parties 1 à 11, inclusivement, sur un plan appelé Cardwell Township Old Growth Conservation Reserve (C89), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 116
RÉSERVE DE CONSERVATION COGNASHENE LAKE

Dans le canton géographique de Gibson, dans le canton municipal de Georgian Bay, dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 2 945 hectares, plus ou moins, constituées des parties 1 à 20, inclusivement, sur un plan appelé Cognashene Lake Conservation Reserve (C35), déposé le 23 mars 2007 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 117
RÉSERVE DE CONSERVATION COMMANDA CREEK

Dans le canton géographique de Machar, dans le canton municipal de Machar et dans le canton géographique de Lount, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 1 657 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons désignées comme parties 1 à 6, inclusivement, sur un plan appelé Commanda Creek Conservation Reserve (C75), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 118
RÉSERVE DE CONSERVATION DRAPER TOWNSHIP

Dans le canton géographique de Draper, dans la ville de Bracebridge, dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 81 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton désignées comme parties 1 et 2, sur un plan appelé Draper Township Conservation Reserve (C29), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 119
RÉSERVE DE CONSERVATION EAST LARDER RIVER BEDROCK CONIFER

Dans les cantons géographiques de McFadden, de Ratray, de Bayly et de Mulligan, et dans le canton géographique de Skead dans le canton municipal de Larder Lake, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 7 003 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé East Larder River Bedrock Conifer Conservation Reserve (C1707), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 120
RÉSERVE DE CONSERVATION GRAVEL RIVER

Dans les cantons géographiques de Wiggins et de Yesno, et dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 46 632 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques et de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Gravel River Conservation Reserve (C2225), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 121
RÉSERVE DE CONSERVATION BLANCHE RIVER

Dans les cantons géographiques d'Ingram et de Pense, et dans le canton géographique de Hilliard dans le canton municipal de Hilliard; dans le canton géographique de Brethour dans le canton municipal de Brethour; dans le canton géographique de Harley dans le canton municipal de Harley; et dans le canton géographique de Casey dans le canton municipal de Casey, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 5 561 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 19, inclusivement, sur un plan appelé

Blanche River Conservation Reserve, déposé le 5 août 2016 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles et des Forêts.

ANNEXE 122
RÉSERVE DE CONSERVATION HORSESHOE LAKE

Dans le canton géographique de Christie, dans le canton municipal de Seguin, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 115 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton désignée comme partie 1, sur un plan appelé Horseshoe Lake Conservation Reserve (C93), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 123
RÉSERVE DE CONSERVATION EASTERN CARDWELL FOREST

Dans le canton géographique de Cardwell, dans le canton municipal de Muskoka Lakes, dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 627 hectares, plus ou moins, constituées des parties 1 à 10, inclusivement, sur un plan appelé Eastern Cardwell Forest Conservation Reserve (C102), déposé le 23 mars 2007 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 124
RÉSERVE DE CONSERVATION LOUCK LAKE WETLAND

Dans le canton géographique de Laurier, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 265 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton désignées comme parties 1 à 3, inclusivement, sur un plan appelé Louck Lake Wetland Conservation Reserve (C73), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 125
RÉSERVE DE CONSERVATION MCGARRY TOWNSHIP FOREST

Dans le canton géographique de McFadden, et dans le canton géographique de McGarry dans le canton municipal de McGarry, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 1 434 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 et 2 sur un plan appelé McGarry Township Forest Conservation Reserve (C1705), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 126
RÉSERVE DE CONSERVATION MISTINIKON LAKE UPLANDS

Dans le canton géographique de Bannockburn, et dans les cantons géographiques de Powell, de Doon et de Yarrow dans le canton municipal de Matachewan, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 4 330 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Mistinikon Lake Uplands Conservation Reserve (C1600), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 127
RÉSERVE DE CONSERVATION MONTEITH FOREST

Dans le canton géographique de Monteith, dans le canton municipal de McMurrich/Monteith, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 185 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton désignées comme parties 1 et 2, sur un plan appelé Monteith Forest Conservation Reserve (C88), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 128
RÉSERVE DE CONSERVATION MORRISON LAKE WETLAND

Dans le canton géographique de Wood, dans la ville de Gravenhurst, dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 77 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton désignées comme parties 1 à 6, inclusivement, sur un plan appelé Morrison Lake Wetland Conservation Reserve (C23), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 129
RÉSERVE DE CONSERVATION MOWAT TOWNSHIP HEMLOCK FOREST

Dans le canton géographique de Mowat, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 197 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton désignée comme partie 1, sur un plan appelé Mowat Township Hemlock Forest Conservation Reserve (C109), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 130
RÉSERVE DE CONSERVATION MULDREW BARRENS

Dans les cantons géographiques de Muskoka et de Morrison, dans la ville de Gravenhurst, dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 803 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons désignées comme parties 1 à 9, inclusivement, sur un plan appelé Muldrew Barrens Conservation Reserve (C310), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 131
RÉSERVE DE CONSERVATION NORTHERN MCCONKEY

Dans le canton géographique de McConkey, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 1 249 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Northern McConkey Conservation Reserve (C121), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 132
RÉSERVE DE CONSERVATION PAKESHKAG RIVER FOREST

Dans les cantons géographiques de Blair et de Mowat, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 1 299 hectares, plus ou moins, constituées de la partie 1, sur un plan appelé Pakeshkag River Forest Conservation Reserve (C118), déposé le 23 mars 2007 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 133
RÉSERVE DE CONSERVATION RYERSON TOWNSHIP FOREST

Dans le canton géographique de Ryerson, dans le canton municipal de Ryerson, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 353 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton désignées comme parties 1 à 3, inclusivement, sur un plan appelé Ryerson Township Forest Conservation Reserve, (C98) déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 134
RÉSERVE DE CONSERVATION SEGUIN RIVER

Dans le canton géographique de McDougall, dans la municipalité de McDougall, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 275 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton désignées comme parties 1 à 14, inclusivement, sur un plan appelé Seguin River Conservation Reserve (C97), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 135
RÉSERVE DE CONSERVATION UPPER RAFT LAKE

Dans le canton géographique de Bethune, dans la ville de Kearney, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 476 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton désignées comme parties 1 à 4, inclusivement, sur un plan appelé Upper Raft Lake Conservation Reserve (C103), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 136
RÉSERVE DE CONSERVATION WAPUS CREEK

Dans les cantons géographiques de Leonard, de Leith, de North Williams et de Ray, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 2 216 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Wapus Creek Conservation Reserve (C1595), déposé le 18 décembre 2001 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 137
RÉSERVE DE CONSERVATION BASSWOOD LAKE

Dans le canton géographique de Day, maintenant dans la municipalité de Huron Shores, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 149 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Basswood Lake Conservation Reserve (C257), déposé le 17 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 138
RÉSERVE DE CONSERVATION BASSWOOD LAKE HEMLOCK

Dans le canton géographique de Day, maintenant dans la municipalité de Huron Shores, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 104 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton géographique désignées comme parties 1 à 4, inclusivement, sur un plan appelé Basswood Lake Hemlock Conservation Reserve (C256), déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 139
RÉSERVE DE CONSERVATION BLUE LAKE END MORaine

Dans le canton géographique de McAuslan, dans le district territorial de Nipissing, les terres d'une superficie de 1 408 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Blue Lake End Moraine Conservation Reserve (C138), déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 140
RÉSERVE DE CONSERVATION BYRNES LAKE WHITE BIRCH

Dans les cantons géographiques de Bridgland et de Wells, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 1 569 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Byrnes Lake White Birch Conservation Reserve (C247), déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 141
RÉSERVE DE CONSERVATION CACHE BAY WETLAND

Dans les cantons géographiques de Springer et de Caldwell, et les îles et le lit du lac Nipissing devant les cantons géographiques de Springer et de Caldwell, maintenant dans la municipalité de Nipissing Ouest dans le district territorial de Nipissing, les terres d'une superficie de 3 926 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Cache Bay Wetland Conservation Reserve (C171), déposé le 17 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 142
RÉSERVE DE CONSERVATION DANA TOWNSHIP JACK PINE FOREST

Dans les cantons géographiques de Dana et de McWilliams, maintenant dans la municipalité de Nipissing Ouest, et dans les cantons géographiques de Pardo et de Hobbs, dans le district territorial de Nipissing, les terres d'une superficie de 319 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Dana Township Jack Pine Forest Conservation Reserve (C182), déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 143
RÉSERVE DE CONSERVATION DOG RIVER

Dans le canton géographique de Parry, et dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 2 648 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique et de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Dog River Conservation Reserve (C2264), déposé le 17 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 144
RÉSERVE DE CONSERVATION EDEN TOWNSHIP FOREST

Dans le canton géographique d'Eden, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 145 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Eden Township Forest Conservation Reserve (C157), déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 145
RÉSERVE DE CONSERVATION FISH BAY

Dans le canton géographique de Nipissing, dans le canton municipal de Nipissing, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 380 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton géographique désignées comme parties 1 à 8, inclusivement, sur un plan appelé Fish Bay Conservation Reserve (C152), déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 146
RÉSERVE DE CONSERVATION FRIDAY AND SCOTIA LAKES

Dans les cantons géographiques de Scotia, de Dunbar, de Rhodes et de Botha, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 1 930 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Friday and Scotia Lakes Conservation Reserve (C327), déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 147
RÉSERVE DE CONSERVATION GALBRAITH PEATLAND

Dans le canton géographique de Galbraith, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 121 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton géographique désignées comme parties 1 et 2 sur un plan appelé Galbraith Peatland Conservation Reserve (C266), déposé le 17 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 148
RÉSERVE DE CONSERVATION GARSON FOREST

Dans le canton géographique de Garson, maintenant dans la ville du Grand Sudbury, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 204 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Garson Forest Conservation Reserve (C177), déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 149
RÉSERVE DE CONSERVATION GOD'S LAKE OLD GROWTH WHITE PINE FOREST

Dans les cantons géographiques de Parkman et de McAuslan, dans le district territorial de Nipissing, les terres d'une superficie de 354 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé God's Lake Old Growth White Pine Forest Conservation Reserve (C134), déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 150
RÉSERVE DE CONSERVATION HAMMELL LAKE

Dans les cantons géographiques de Todd, de Graves et de Fairlie, et dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, territoire dit Patricia Portion, les terres d'une superficie de 1 901 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques et ce territoire non arpenté désignée comme partie 1, sur un plan appelé Hammell Lake Conservation Reserve (C2354), déposé le 17 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 151
RÉSERVE DE CONSERVATION KITCHENER TOWNSHIP MORTON LAKE

Dans les cantons géographiques de Kitchener et de Roberts, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 556 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 et 2 sur un plan appelé Kitchener Township Morton Lake Conservation Reserve (C188), déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 152
RÉSERVE DE CONSERVATION MACLENNAN ESKER FOREST

Dans le canton géographique de MacleNNan, maintenant dans la ville du Grand Sudbury, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 368 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé MacleNNan Esker Forest Conservation Reserve (C178), déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 153

RÉSERVE DE CONSERVATION MAGPIE RIVER TERRACES

Dans les cantons géographiques de Bailloquet et de Chabanel, maintenant dans le canton municipal de Michipicoten, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 2 088 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 et 2 sur un plan appelé Magpie River Terraces Conservation Reserve (C1520), déposé le 5 mars 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 154

RÉSERVE DE CONSERVATION METEOR LAKE OUTWASH FANS

Dans les cantons géographiques de Hennessy, de Moffat, de Blewett et de Beulah, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 3 552 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Meteor Lake Outwash Fans Conservation Reserve (C1587) déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 155

RÉSERVE DE CONSERVATION MUDCAT LAKE FOREST

Dans le canton géographique de Field, maintenant dans la municipalité de Nipissing Ouest, dans le district territorial de Nipissing, les terres d'une superficie de 396 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Mudcat Lake Forest Conservation Reserve (C160), déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 156

RÉSERVE DE CONSERVATION ONAPING LAKE

Dans les cantons géographiques de Blewett, de Shelley, d'Onaping, de Scotia, de Fairbairn, de Dunbar, d'Antrim, d'Emo, de Rhodes, d'Ulster et de Munster, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 16 698 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 4, inclusivement, sur un plan appelé Onaping Lake Conservation Reserve (C322), déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 157

RÉSERVE DE CONSERVATION SMOKY RIVER HEADWATERS

Dans le canton géographique de Grant, maintenant dans la municipalité de Nipissing Ouest, et dans le canton géographique de Charlton, dans le district territorial de Nipissing, les terres d'une superficie de 928 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Smoky River Headwaters Conservation Reserve (C145), déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 158

RÉSERVE DE CONSERVATION SPRING/CUT LAKE ESKER

Dans le canton géographique de McAuslan, dans le district territorial de Nipissing, les terres d'une superficie de 691 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton géographique désignées comme parties 1 et 2 sur un plan appelé Spring/Cut Lake Esker Conservation Reserve (C136), déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 159

RÉSERVE DE CONSERVATION SWAN LAKE

Dans le canton géographique de McConkey, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 256 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Swan Lake Conservation Reserve (C114), déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 160

RÉSERVE DE CONSERVATION TILTON FOREST

Dans le canton géographique de Tilton, maintenant dans la ville du Grand Sudbury, et dans les cantons géographiques d'Eden et de Tilton, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 725 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Tilton Forest Conservation

Reserve (C210), déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 161
RÉSERVE DE CONSERVATION WIDGEON LAKE MORAINÉ

Dans un territoire non arpenté du district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 1 240 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Widgeon Lake Moraine Conservation Reserve (C1508), déposé le 22 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 162
RÉSERVE DE CONSERVATION ADAIR LAKE

Dans les cantons géographiques de Revell et d'Hyndman, et dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 2 800 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons et de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Adair Lake Conservation Reserve (C2308), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 163
RÉSERVE DE CONSERVATION AIRPORT ROAD

Dans le canton géographique de Zealand, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 66 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton désignée comme partie 1 sur un plan appelé Airport Road Conservation Reserve (C2321), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 164
RÉSERVE DE CONSERVATION AKONESI CHAIN OF LAKES COMPLEX

Dans les cantons géographiques de Carter et de Middleboro, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 1 469 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons désignée comme partie 1 sur un plan appelé Akonesi Chain of Lakes Complex Conservation Reserve (C1579), déposé le 14 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 165
RÉSERVE DE CONSERVATION ALM LAKE FOREST

Dans les cantons géographiques de Fitzsimmonset et de Hancock, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 752 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons désignée comme partie 1 sur un plan appelé Alm Lake Forest Conservation Reserve (C1534), déposé le 14 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 166
RÉSERVE DE CONSERVATION AULNEAU INTERIOR

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 2 296 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire désignée comme partie 1 sur un plan appelé Aulneau Interior Conservation Reserve (C2375), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 167
RÉSERVE DE CONSERVATION BOOM CREEK

Dans les cantons géographiques de Papineau et de Cameron, dans le canton municipal de Papineau-Cameron, dans le district territorial de Nipissing, les terres d'une superficie de 590 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 7 inclusivement, sur un plan appelé Boom Creek Conservation Reserve (C124), déposé le 14 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 168
RÉSERVE DE CONSERVATION BOULTER-DEPOT CREEK

Dans les cantons géographiques et municipaux de Bonfield et de Chisholm, et dans le canton géographique de Boulter, dans le district territorial de Nipissing, les terres d'une superficie de 2 348 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 19 inclusivement, sur un plan appelé Boulter-Depot Creek

Conservation Reserve (C150), déposé le 14 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 169
RÉSERVE DE CONSERVATION BROWN'S INLET

Dans le canton géographique de Griesinger, dans le district territorial de Rainy River, les terres d'une superficie de 2 931 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton désignées comme parties 1 et 2 sur un plan appelé Brown's Inlet Conservation Reserve (C2350), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 170
RÉSERVE DE CONSERVATION CALLANDER BAY WETLAND

Dans le canton géographique de Himsworth, et la partie du lit du lac Nipissing devant le canton géographique de Himsworth, dans le canton municipal de North Himsworth, dans le district territorial de Parry Sound, et la partie du lit du lac Nipissing devant le canton géographique de Ferris, dans la ville de North Bay, dans le district territorial de Nipissing, les terres d'une superficie de 319 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1, 2 et 3 sur un plan appelé Callander Bay Wetland Conservation Reserve (C149), déposé le 14 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 171
RÉSERVE DE CONSERVATION CAMPFIRE RIVER

Dans le district territorial de Kenora, territoire dit Patricia Portion, les terres d'une superficie de 4 180 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire désignée comme partie 1 sur un plan appelé Campfire River Conservation Reserve (C2368), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 172
RÉSERVE DE CONSERVATION CAMPUS LAKE

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 19 452 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Campus Lake Conservation Reserve (C2299), déposé le février 24, 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 173
RÉSERVE DE CONSERVATION DRYBERRY LAKE

Dans le canton géographique de Work, et un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 21 850 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Dryberry Lake Conservation Reserve (C2357), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 174
RÉSERVE DE CONSERVATION DUBÉ CREEK ICEBERG KEEL MARKS

Dans le canton géographique d'Irish, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 1 136 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton désignée comme partie 1 sur un plan appelé Dubé Creek Iceberg Keel Marks Conservation Reserve (C1531), déposé le 14 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 175
RÉSERVE DE CONSERVATION EAGLE LAKE ISLANDS

Les îles d'Eagle Lake devant et dans les cantons géographiques de Langton, de Temple, et d'Aubrey, dans le canton municipal de Machin, et dans le canton géographique de Mutrie, et dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 3 395 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques et de ce territoire non arpenté désignées comme parties 1 à 5 inclusivement, (la partie 1 ne comprend que la totalité ou une partie des îles d'Eagle Lake) sur un plan appelé Eagle Lake Islands Conservation Reserve (C2340), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 176
RÉSERVE DE CONSERVATION EAGLE-SNOWSHOE

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, territoire dit Patricia Portion, les terres d'une superficie de 35 621 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire désignée comme partie 1 sur un plan appelé Eagle-Snowshoe Conservation Reserve (C2405), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 177
RÉSERVE DE CONSERVATION EAST WABIGOON RIVER

Dans les cantons géographiques de Satterly et de Melgund, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 1 299 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons désignée comme partie 1 sur un plan appelé East Wabigoon River Conservation Reserve (C2316), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 178
RÉSERVE DE CONSERVATION EAST WENEBEGON FOREST

Dans les cantons géographiques de Lynch, de Bounsall et de Drea, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 3 053 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé East Wenebagon Forest Conservation Reserve (C1548), déposé le 14 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 179
RÉSERVE DE CONSERVATION FARRINGTON TOWNSHIP

Dans le canton géographique de Farrington et dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Rainy River, les terres d'une superficie de 948 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton et de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Farrington Township Conservation Reserve (C2329), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 180
RÉSERVE DE CONSERVATION FIELD TOWNSHIP

Dans les cantons géographiques de Field et de Badgerow, dans la municipalité de Nipissing Ouest, dans le district territorial de Nipissing, les terres d'une superficie de 399 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme partie 1 sur un plan appelé Field Township Conservation Reserve (C167), déposé le 14 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 181
RÉSERVE DE CONSERVATION GEARY TOWNSHIP SHORELINE BLUFF

Dans le canton géographique de Geary, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 610 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Geary Township Shoreline Bluff Conservation Reserve (C1581), déposé le 14 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 182
RÉSERVE DE CONSERVATION GOULAIS RIVER BEACH RIDGES

Dans les cantons géographiques d'Aweres, de Fenwick et de Pennefather, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 929 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1, 2 et 3 sur un plan appelé Goulais River Beach Ridges Conservation Reserve (C291), déposé le 14 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 183
RÉSERVE DE CONSERVATION GULLIVER RIVER

Dans les cantons géographiques de Dewan, de Grummett et de Cathcart, et dans un territoire non arpenté du district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 2 737 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques et de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Gulliver River Conservation Reserve (C2292), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 184
RÉSERVE DE CONSERVATION HARTH LAKE

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, territoire dit Patricia Portion, les terres d'une superficie de 3 722 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire désignée comme partie 1 sur un plan appelé Harth Lake Conservation Reserve (C2305), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 185
RÉSERVE DE CONSERVATION IVANHOE RIVER CLAY PLAIN

Dans le canton géographique de Foleyet, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 7 071 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton désignée comme partie 1 sur un plan appelé Ivanhoe River Clay Plain Conservation Reserve (C1558), déposé le 14 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 186
RÉSERVE DE CONSERVATION KAPESAKOSI LAKE

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 175 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Kapesakosi Lake Conservation Reserve (C2346), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 187
RÉSERVE DE CONSERVATION LA VERENDRYE/OGIDAKI

Dans les cantons géographiques de Dablon, de Lunkie, de LaVerendrye et d'Hynes, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 1 039 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé La Verendrye/Ogidaki Conservation Reserve (C248), déposé le 14 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 188
RÉSERVE DE CONSERVATION LAC DES MILLE LACS

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 2 538 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Lac Des Mille Lacs Conservation Reserve (C2279), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 189
RÉSERVE DE CONSERVATION LAC SEUL ISLANDS

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, territoire dit Patricia Portion, et dans le district territorial de Kenora, et dans un territoire non arpenté du district territorial de Kenora, territoire dit Patricia Portion, et dans le district territorial de Kenora, dans le canton municipal d'Ear Falls, les terres d'une superficie de 14 723 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce territoire non arpenté désignées comme parties 1 à 5 inclusivement, (la partie 1 ne comprenant que les îles et les parties des péninsules du lac Seul) sur un plan appelé Lac Seul Islands Conservation Reserve (C2317), déposé le 19 mars 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 190
RÉSERVE DE CONSERVATION LAWRENCE LAKE

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 1 409 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce territoire non arpenté désignées comme parties 1 à 40, inclusivement, sur un plan appelé Lawrence Lake Conservation Reserve (C2409), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 191
RÉSERVE DE CONSERVATION MANITOU

Dans un territoire non arpenté, dans les districts territoriaux de Kenora et de Rainy River, les terres d'une superficie de 7 203 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces territoires non arpentés désignées comme parties 1 à 449, inclusivement, sur un plan appelé Manitou Conservation Reserve (C2331), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 192
RÉSERVE DE CONSERVATION MELGUND LAKE

Dans le canton géographique d'Avery, et dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 1 094 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton et de ce territoire non arpenté désignées comme parties 1, 2 et 3 (la partie 2 ne comprenant que toutes les îles du lac Melgund), sur un plan appelé Melgund Lake Conservation Reserve (C2311), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 193
RÉSERVE DE CONSERVATION MUSK LAKE

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 4 854 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce territoire désignées comme parties 1 et 2 sur un plan appelé Musk Lake Conservation Reserve (C2382), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 194
RÉSERVE DE CONSERVATION NORTH THORNBEN LAKE MORaine

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 454 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé North Thornben Lake Moraine Conservation Reserve (C1510), déposé le 31 mars 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 195
RÉSERVE DE CONSERVATION OCTOPUS CREEK

Dans un territoire non arpenté au nord du canton de Redditt, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 608 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire désignée comme partie 1 sur un plan appelé Octopus Creek Conservation Reserve (C2373), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 196
RÉSERVE DE CONSERVATION PYATT LAKE

Dans les cantons géographiques de Revell et de Hyndman, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 405 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons désignées comme partie 1 sur un plan appelé Pyatt Lake Conservation Reserve (C2307), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 197
RÉSERVE DE CONSERVATION RAINMAKER LAKE

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 70 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Rainmaker Lake Conservation Reserve (C2341), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 198
RÉSERVE DE CONSERVATION SCENIC LAKE

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, territoire dit Patricia Portion, les terres d'une superficie de 1 890 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Scenic Lake Conservation Reserve (C2365), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 199
RÉSERVE DE CONSERVATION SIDE LAKE

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 92 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Side Lake Conservation Reserve (C2312), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 200
RÉSERVE DE CONSERVATION SIFTON TOWNSHIP

Dans les cantons géographiques de Dewart et de Sifton, dans le district territorial de Rainy River, les terres d'une superficie de 706 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons désignée comme partie 1 sur un plan appelé Sifton Township Conservation Reserve (C2372), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 201
RÉSERVE DE CONSERVATION SLIM JIM LAKE

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 6 460 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Slim Jim Lake Conservation Reserve (C1507), déposé le 14 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 202
RÉSERVE DE CONSERVATION SOLITARY LAKE

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, territoire dit Patricia Portion, les terres d'une superficie de 257 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce territoire désignées comme parties 1 à 4, inclusivement, sur un plan appelé Solitary Lake Conservation Reserve (C2362), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 203
RÉSERVE DE CONSERVATION STE. THÉRÈSE GROUND MORaine

Dans les cantons géographiques de Casgrain et de Hanlan, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 150 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons désignée comme partie 1 sur un plan appelé Ste. Therese Ground Moraine Conservation Reserve (C1538), déposé le 14 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 204
RÉSERVE DE CONSERVATION STORMY LAKE

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 412 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Stormy Lake Conservation Reserve (C2313), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 205
RÉSERVE DE CONSERVATION TREWARTHA CREEK

Dans les cantons géographiques de Pyramid, de Trewartha et de Meinzing, et dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 9 736 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques et de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Trewartha Creek Conservation Reserve (C2285), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 206
RÉSERVE DE CONSERVATION TROUT LAKE

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, territoire dit Patricia Portion, les terres d'une superficie de 60 186 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 (la partie 1 étant composée d'îles et du lit du lac) sur un plan appelé Trout Lake Conservation Reserve (C2334), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 207
RÉSERVE DE CONSERVATION TWILIGHT LAKE

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 396 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire désignée comme partie 1 sur un plan appelé Twilight Lake Conservation Reserve (C2430), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 208
RÉSERVE DE CONSERVATION UPPER ENGLISH RIVER

Dans un territoire non arpenté, dans les districts territoriaux de Kenora et de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 12 295 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces territoires non arpentés désignées comme parties 1 à 5, inclusivement, sur un plan appelé Upper English River Conservation Reserve (C2327), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 209
RÉSERVE DE CONSERVATION WEST WABIGOON RIVER

Dans le canton géographique de Colenso, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 714 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton désignée comme partie 1 sur un plan appelé West Wabigoon River Conservation Reserve (C2338), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 210
RÉSERVE DE CONSERVATION WHITEMUD

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, territoire dit Patricia Portion, les terres d'une superficie de 18 485 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire désignée comme partie 1 sur un plan appelé Whitemud Conservation Reserve (C2310), déposé le 24 février 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 211
RÉSERVE DE CONSERVATION CONROYS MARSH

Dans le canton géographique de Radcliffe, maintenant dans le canton municipal de Madawaska Valley, et dans le canton géographique de Raglan, maintenant dans le canton municipal de Brudenell, Lyndoch et Raglan, dans le comté de Renfrew, et dans le canton géographique de Carlow, maintenant dans le canton municipal de Carlow/Mayo, dans le comté de Hastings, les terres d'une superficie de 2 049 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 32, inclusivement, sur un plan appelé Conroys Marsh Conservation Reserve (C54), déposé le 7 mars 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 212
RÉSERVE DE CONSERVATION CONSTANT CREEK SWAMP AND FEN

Dans les cantons géographiques de Blithfield et de Bagot, dans le canton municipal de Greater Madawaska, dans le comté de Renfrew, les terres d'une superficie de 540 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons désignées comme parties 1 à 6, inclusivement, sur un plan appelé Constant Creek Swamp and Fen Conservation Reserve (C48), déposé le 7 mars 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 213
RÉSERVE DE CONSERVATION CRANE LAKE FOREST

Dans le canton géographique de Conger dans le canton municipal de The Archipelago, et dans le canton géographique de Foley dans le canton municipal de Seguin, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 387 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 4, inclusivement, sur un plan appelé Crane Lake Forest Conservation Reserve (C27), déposé le 7 mars 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 214
RÉSERVE DE CONSERVATION ELZEVIR PEATLANDS

Dans les cantons géographiques de Grimsthorpe et d'Elzevir, dans la municipalité de Tweed, dans le comté de Hastings, et dans les cantons géographiques d'Anglesea et de Kaladar, dans le canton municipal d'Addington Highlands, dans le comté de Lennox et Addington, les terres d'une superficie de 2 246 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons désignées comme parties 1 à 13, inclusivement, sur un plan appelé Elzevir Peatlands Conservation Reserve (C17), déposé le 7 mars 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 215
RÉSERVE DE CONSERVATION GIBSON RIVER

Dans le canton géographique de Gibson, dans le canton municipal de Georgian Bay, dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 172 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton géographique

désignées comme parties 1 à 9, inclusivement, sur un plan appelé Gibson River Conservation Reserve (C33), déposé le 7 mars 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 216
RÉSERVE DE CONSERVATION LINGHAM LAKE

Dans le canton géographique de Grimsthorpe, dans la municipalité de Tweed, dans le comté de Hastings, les terres d'une superficie de 1 988 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton désignées comme parties 1 à 10, inclusivement, sur un plan appelé Lingham Lake Conservation Reserve (C11), déposé le 7 mars 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 217
RÉSERVE DE CONSERVATION LITTLE MISSISSIPPI RIVER

Dans le canton géographique d'Ashby, maintenant dans le canton municipal d'Addington Highlands, comté de Lennox et Addington, et dans le canton géographique de Raglan, maintenant dans le canton municipal de Brudenell, Lyndoch et Raglan, comté de Renfrew, et dans les cantons géographiques de Carlow et de Mayo, maintenant dans le canton municipal de Carlow/Mayo, comté de Hastings, les terres d'une superficie de 916 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 60, inclusivement, sur un plan appelé Little Mississippi River Conservation Reserve (C55), déposé le 7 mars 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 218
RÉSERVE DE CONSERVATION MOUNT MORIAH

Dans le canton géographique de Grimsthorpe, dans la municipalité de Tweed, dans le comté de Hastings, les terres d'une superficie de 2 319 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton désignées comme parties 1 à 13, inclusivement, sur un plan appelé Mount Moriah Conservation Reserve (C18), déposé le 7 mars 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 219
RÉSERVE DE CONSERVATION MUD LAKE/CREEK

Dans le canton géographique de Stafford, dans le canton municipal de Laurentian Valley, et dans le canton géographique de Westmeath, dans le canton municipal de Whitewater Region, dans le comté de Renfrew, les terres d'une superficie de 158 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 3, inclusivement, sur un plan appelé Mud Lake/Creek Conservation Reserve (C59), déposé le 7 mars 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 220
RÉSERVE DE CONSERVATION NAISCOOT FOREST

Dans le canton géographique de Harrison, dans le canton municipal de The Archipelago, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 375 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Naiscoot Forest Conservation Reserve (C116), déposé le 7 mars 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 221
RÉSERVE DE CONSERVATION POINTE AU BARIL FORESTS AND WETLANDS

Dans le canton géographique de Harrison, dans le canton municipal de The Archipelago, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 2 366 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton géographique désignées comme parties 1 à 20, inclusivement, sur un plan appelé Pointe Au Baril Forests And Wetlands Conservation Reserve (C302), déposé le 7 mars 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 222
RÉSERVE DE CONSERVATION SEVERN RIVER

Dans le canton géographique de Baxter, maintenant dans le canton municipal de Georgian Bay et dans le canton géographique de Wood, maintenant dans le canton municipal de Muskoka Lakes, tous deux dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 9 912 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons désignées comme parties 1 à 97, inclusivement, sur un plan appelé Severn River Conservation Reserve, déposé le 5 août 2016 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles et des Forêts.

ANNEXE 223
RÉSERVE DE CONSERVATION SILVER CREEK PEATLAND

Dans le canton géographique d'Algona, dans le canton municipal de Bonnechere Valley, dans le comté de Renfrew, les terres d'une superficie de 281 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton désignées comme parties 1 à 4, inclusivement, sur un plan appelé Silver Creek Peatland Conservation Reserve (C61), déposé le 7 mars 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 224
RÉSERVE DE CONSERVATION SNAKE RIVER MARSH

Dans le canton géographique de Bromley dans le canton municipal d'Admaston/de Bromley, dans le comté de Renfrew, les terres d'une superficie de 213 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique de Bromley désignée comme partie 1 sur un plan appelé Snake River Marsh Conservation Reserve (C44), déposé le 7 mars 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 225
RÉSERVE DE CONSERVATION WAHWASHKESH-NAISCOOT

Dans le canton géographique de Burton, maintenant dans la municipalité de Whitestone, et dans le canton géographique de Harrison, maintenant dans le canton municipal de The Archipelago, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 1 734 hectares, plus ou moins, constituées des parties 1 à 47 inclusivement, sur un plan appelé Wahwashkesh-Naiscoot Conservation Reserve (C326), déposé le 23 mars 2007 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 226
RÉSERVE DE CONSERVATION WESTMEATH BOG

Dans le canton géographique de Westmeath, dans le canton municipal de Whitewater Region, dans le comté de Renfrew, les terres d'une superficie de 43 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton désignée comme partie 1 sur un plan appelé Westmeath Bog Conservation Reserve (C43), déposé le 7 mars 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 227
RÉSERVE DE CONSERVATION WHITE LAKE

Dans le canton géographique de Darling, dans le canton municipal de Lanark Highlands, et dans le canton géographique de Pakenham, dans la ville de Mississippi Mills, dans le comté de Lanark, les terres d'une superficie de 241 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 12, inclusivement, sur un plan appelé White Lake Conservation Reserve déposé le 5 août 2016 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles et des Forêts.

ANNEXE 228
RÉSERVE DE CONSERVATION UPPER SHEBESHEKONG WETLAND

Dans le canton géographique de Shawanaga, maintenant dans le canton municipal de The Archipelago, et dans le canton géographique de Carling, maintenant dans le canton municipal de Carling, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 5 304 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons désignées comme parties 1 à 24, inclusivement, sur un plan appelé Upper Shebeshekong Wetland Conservation Reserve (C115), déposé le 7 mars 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 229
RÉSERVE DE CONSERVATION EAST BAY

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 1 894 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé East Bay Conservation Reserve (C2265), déposé le 5 mai 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 230
RÉSERVE DE CONSERVATION DU LAC-NIPIGON

Dans les cantons géographiques d'Innes et de Barbara, et dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 188 136 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques et de ce territoire non arpenté désignées comme partie 1 et parties 3 à 14, inclusivement, et ensemble avec ces

îles ou parties d'îles situées dans la partie 2, toutes sur un plan appelé du Lac-Nipigon Conservation Reserve (C2247), déposé le 5 mai 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 231
RÉSERVE DE CONSERVATION NIPIGON PALISADES

Dans les cantons géographiques de Purdom et de Ledger, et dans un territoire non arpenté dans la municipalité de Greenstone, et dans un territoire non arpenté du district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 11 522 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons et de ces territoires non arpentés désignées comme parties 1 à 8, inclusivement, sur un plan appelé Nipigon Palisades Conservation Reserve (C2238), déposé le 5 mai 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 232
RÉSERVE DE CONSERVATION DE LA RIVIÈRE-NIPIGON

Dans les cantons géographiques de Booth et de Purdom, et dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 2 650 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons et de ce territoire non arpenté désignées comme parties 1 à 5, inclusivement, sur un plan appelé Nipigon River Conservation Reserve (C2383), déposé le 5 mai 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 233
RÉSERVE DE CONSERVATION OTTERTOOTH

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 28 793 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce territoire non arpenté désignées comme parties 1 et 2, sur un plan appelé Ottertooth Conservation Reserve (C2262), déposé le 5 mai 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 234
RÉSERVE DE CONSERVATION OUR COLLEAGUES

Dans le canton géographique de Hughson, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 92 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton désignée comme partie 1 sur un plan appelé Our Colleagues Conservation Reserve (C371), déposé le 5 juillet 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 235
RÉSERVE DE CONSERVATION PINETORCH LAKE

Dans les cantons géographiques de Dundee, d'Acadia, de Shelburne, de Seagram et de Delhi, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 3 623 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Pinetorch Lake Conservation Reserve (CR50), déposé le 14 janvier 2002 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 236
RÉSERVE DE CONSERVATION NORTH YORSTON

Dans les cantons géographiques de Corley et de Gamble, dans le district territorial de Timiskaming, et dans les cantons géographiques d'Ellis, de Parker, de Selkirk et de Dundee, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 13 323 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé North Yorston Conservation Reserve (CR53), déposé le 28 janvier 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 237
RÉSERVE DE CONSERVATION SOUTH TIMISKAMING SHORELINE

Dans le canton géographique de South Lorrain, dans le district territorial de Timiskaming, et dans les cantons géographiques de Hebert et de Burnaby, dans le district territorial de Nipissing, les terres d'une superficie de 703 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé South Timiskaming Shoreline Conservation Reserve (CR4a), déposé le 28 janvier 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 238
RÉSERVE DE CONSERVATION ATTWOOD RIVER

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 21 314 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1, sur un plan appelé Attwood River Conservation Reserve (C2249), déposé le 28 janvier 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 239
RÉSERVE DE CONSERVATION BROKENMOUTH RIVER

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, territoire dit Patricia Portion, les terres d'une superficie de 1 071 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1, sur un plan appelé Brokenmouth River Conservation Reserve (C2303), déposé le 28 janvier 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 240
RÉSERVE DE CONSERVATION GARDEN PAKASHKAN

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 12 586 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1, sur un plan appelé Garden Pakashkan Conservation Reserve (C2410), déposé le 29 janvier 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 241
RÉSERVE DE CONSERVATION GULL-CHRISTINA

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, territoire dit Patricia Portion, les terres d'une superficie de 1 863 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce territoire non arpenté désignées comme parties 1 à 4, inclusivement, sur un plan appelé Gull-Christina Conservation Reserve (C2300), déposé le 28 janvier 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 242
RÉSERVE DE CONSERVATION KAGIANAGAMI LAKE

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 1 247 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1, sur un plan appelé Kagianagami Lake Conservation Reserve (C2228), déposé le 28 janvier 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 243
RÉSERVE DE CONSERVATION LONGLAC NORTH

Dans le canton géographique de Daley, dans la municipalité de Greenstone, et dans les cantons géographiques de Bickle et de Bain, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 1 829 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons désignée comme partie 1, sur un plan appelé Longlac North Conservation Reserve (C2207), déposé le 28 janvier 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 244
RÉSERVE DE CONSERVATION LONG LAKE

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 1 720 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1, sur un plan appelé Long Lake Conservation Reserve (C2216), déposé le 28 janvier 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 245
RÉSERVE DE CONSERVATION LOW/BELL

Dans les cantons géographiques de Selwyn et de Henderson, dans le district territorial de Cochrane, et dans les cantons géographiques de Low et de Bell, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 5 576 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 et 2, inclusivement, sur un plan appelé Low/Bell Conservation Reserve (C2201), déposé le 28 janvier 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 246
RÉSERVE DE CONSERVATION LOWER TWIN LAKE

Dans le canton géographique de Nakina, dans la municipalité de Greenstone, dans le district territorial de Thunder Bay, et dans le canton géographique de Nettleton, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 377 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1, sur un plan appelé Lower Twin Lake Conservation Reserve (C2209), déposé le 28 janvier 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 247
RÉSERVE DE CONSERVATION MOJIKIT LAKE

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 62 597 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire désignée comme partie 1 sur un plan appelé Mojikit Lake Conservation Reserve (C2242), déposé le 28 janvier 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 248
RÉSERVE DE CONSERVATION NAKINA NORTHEAST WATERWAY

Dans le canton géographique de Nettleton, et dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Cochrane, et dans le canton géographique d'Alpha, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 13 909 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons et de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1, sur un plan appelé Nakina Northeast Waterway Conservation Reserve (C2204), déposé le 28 janvier 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 249
RÉSERVE DE CONSERVATION THREE MILE NARROWS

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 840 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1, sur un plan appelé Three Mile Narrows Conservation Reserve (C2219), déposé le 28 janvier 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 250
RÉSERVE DE CONSERVATION BALLANTYNE LAKE DRUMLINS

Dans les cantons géographiques de Mowbray et d'Howells, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 3 172 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1, sur un plan appelé Ballantyne Lake Drumlins Conservation Reserve (C1570), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 251
RÉSERVE DE CONSERVATION BENNET LAKE ESKER KAME COMPLEX

Dans les cantons géographiques de Boyle et de Guilfoyle, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 3 485 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1, sur un plan appelé Bennet Lake Esker Kame Complex Conservation Reserve (C1562), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 252
RÉSERVE DE CONSERVATION CORAL RAPIDS WETLAND

Dans les cantons géographiques de Hobson, de Kilmer, de Valentine, et de Hamlet, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 6 105 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 et 2 sur un plan appelé Coral Rapids Wetland Conservation Reserve (C1712), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 253
RÉSERVE DE CONSERVATION DRIFTWOOD RIVER WHITE CEDAR LACUSTRINE

Dans le canton géographique de McEvay, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 184 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Driftwood River White Cedar Lacustrine Conservation Reserve (C1604), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 254
RÉSERVE DE CONSERVATION FRASERDALE WETLAND COMPLEX

Dans les cantons géographiques de Homuth, de Tolmie, d'Adanac et de Menapia, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 18 762 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons désignées comme parties 1 à 4, inclusivement, sur un plan appelé Fraserdale Wetland Complex Conservation Reserve (C1703), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 255
RÉSERVE DE CONSERVATION GRASSY RIVER HALLIDAY LAKE FORESTS & LOWLANDS

Dans les cantons géographiques de Halliday et de Hutt, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 1 778 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 et 2, sur un plan appelé Grassy River Halliday Lake Forests & Lowlands Conservation Reserve (C1594), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 256
RÉSERVE DE CONSERVATION KESAGAMI RIVER OUTWASH PLAIN

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Cochrane, les terres de la superficie de 2 251 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Kesagami River Outwash Plain Conservation Reserve (C1607), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 257
RÉSERVE DE CONSERVATION KILLALA LAKE

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Thunder Bay, les terres d'une superficie de 13 190 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1, sur un plan appelé Killala Lake Conservation Reserve (C2208), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 258
RÉSERVE DE CONSERVATION MAHAFFY TOWNSHIP GROUND MORaine

Dans le canton géographique de Mahaffy, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 640 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Mahaffy Township Ground Moraine Conservation Reserve (C1586), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 259
RÉSERVE DE CONSERVATION MCDUGAL POINT PENINSULA

Dans les cantons géographiques de Rand, de Frecheville et de Stoughton, et dans un territoire non arpenté dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 6 036 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques et de ce territoire non arpenté désignées comme parties 1 à 6, inclusivement, sur un plan appelé McDougal Point Peninsula Conservation Reserve (C1714), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 260
RÉSERVE DE CONSERVATION MCLAREN FOREST

Dans les cantons géographiques de McLaren et de Gladman, et dans le canton géographique de Sisk, maintenant dans la municipalité de Temagami, dans le district territorial de Nipissing, les terres de la superficie de 409 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 4, inclusivement, sur un plan appelé McLaren Forest Conservation Reserve (C159), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 261
RÉSERVE DE CONSERVATION NAHMA BOG AND POOR FENS

Dans le canton géographique de Lamarche, maintenant dans la ville de Cochrane, et dans le canton géographique de St. John, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 3 606 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 9, inclusivement, sur un plan appelé Nahma Bog And Poor

Fens Conservation Reserve (C1598), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 262
RÉSERVE DE CONSERVATION NIGHT HAWK LAKE SHORELINE BLUFFS

Dans le canton géographique de Macklem, dans la ville de Timmins, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 893 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1, sur un plan appelé Night Hawk Lake Shoreline Bluffs Conservation Reserve (C1597), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 263
RÉSERVE DE CONSERVATION NORTHERN CLAYBELT FOREST COMPLEX

Dans les cantons géographiques de Montcalm, de Belford, de Watson, de Poulett, de Fortune, d'Aitken, de Byers, de Moberly, d'Oke et de Hicks, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 68 128 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons désignées comme parties 1 à 3, inclusivement, sur un plan appelé Northern Claybelt Forest Complex Conservation Reserve (C1702), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 264
RÉSERVE DE CONSERVATION NORTH MUSKEGO RIVER MIXED FOREST

Dans les cantons géographiques de Laidlaw et de Kirkland, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 3 283 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé North Muskego River Mixed Forest Conservation Reserve (C1578), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 265
RÉSERVE DE CONSERVATION NORTH OF THE NORTH FRENCH RIVER

Dans un territoire non arpenté dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 158 286 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1, sur un plan appelé North of the North French River Conservation Reserve (C1606), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 266
RÉSERVE DE CONSERVATION NOVA TOWNSHIP CLAY PLAIN PEATLANDS

Dans le canton géographique de Nova, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 3 281 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1, sur un plan appelé Nova Township Clay Plain Peatlands Conservation Reserve (C1566), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 267
RÉSERVE DE CONSERVATION PINARD MORAINÉ

Dans les cantons géographiques de Hamlet, de Traill, de Parliament, de Sheldon et de Pinard, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 18 202 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Pinard Moraine Conservation Reserve (C1582), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 268
RÉSERVE DE CONSERVATION SEGUIN RIVER CONIFER AND FENS

Dans les cantons géographiques de Raven et de Seguin, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 6 833 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Seguin River Conifer And Fens Conservation Reserve (C1612), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 269
RÉSERVE DE CONSERVATION SHALLOW RIVER POPLAR OUTWASH

Dans le canton géographique de Beatty, dans le canton municipal de Black River-Matheson, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 396 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique

désignée comme partie 1 sur un plan appelé Shallow River Poplar Outwash Conservation Reserve (C1611), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 270

RÉSERVE DE CONSERVATION SHANLY CREEK DRUMLINS

Dans les cantons géographiques de Shanly et de Concobar, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 3 734 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1, sur un plan appelé Shanly Creek Drumlins Conservation Reserve (C1553), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 271

RÉSERVE DE CONSERVATION SOUTH GREENHILL LAKE SAND DELTA

Dans les cantons géographiques de Winget et d'Amik, dans le district territorial d'Algoma, et dans les cantons géographiques de Rennie et de Leeson, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 1 463 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé South Greenhill Lake Sand Delta Conservation Reserve (C1533), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 272

RÉSERVE DE CONSERVATION SOUTH MICHIPICOTEN RIVER-SUPERIOR SHORELINE

Dans le canton géographique de Rabazo, dans le canton municipal de Michipicoten, et dans les cantons géographiques de Rabazo et de Dulhut, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 2 219 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 8, inclusivement, sur un plan appelé South Michipicoten River-Superior Shoreline Conservation Reserve (C1517), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 273

RÉSERVE DE CONSERVATION SOUTH RIVER FOREST

Dans le canton géographique de Gurd, canton municipal de Nipissing, et dans le canton géographique de Himsworth, dans la municipalité de Powassan, dans le district territorial de Parry Sound, les terres d'une superficie de 180 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 et 2, sur un plan appelé South River Forest Conservation Reserve (C71), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 274

RÉSERVE DE CONSERVATION TATACHIKAPIKA RIVER PLAIN

Dans les cantons géographiques de Denton et de Thorneloe, dans la ville de Timmins, dans le district territorial de Cochrane, et dans les cantons géographiques de Reynolds et de McKeown, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 3 384 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 et 2, sur un plan appelé Tatchikapika River Plain Conservation Reserve (C1584), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 275

RÉSERVE DE CONSERVATION TEMBEC WETLAND

Dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 8 149 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Tembec Wetland Conservation Reserve (C1711), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 276

RÉSERVE DE CONSERVATION TROLLOPE LAKE BURNT HILL POPLAR SPRUCE

Dans les cantons géographiques de Frecheville et de Stoughton, dans le district territorial de Cochrane, les terres d'une superficie de 2 108 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1 sur un plan appelé Trollope Lake Burnt Hill Poplar Spruce Conservation Reserve (C1628), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 277
RÉSERVE DE CONSERVATION VIMY LAKE UPLANDS

Dans les cantons géographiques de Muskego, de Keith et de Reeves, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 3 406 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 et 2, sur un plan appelé Vimy Lake Uplands Conservation Reserve (C1565), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 278
RÉSERVE DE CONSERVATION WHITEFISH LAKES

Dans les cantons géographiques de Michie, de Robertson, de Sheba, de Baden et d'Alma, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 10 676 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 4, inclusivement, sur un plan appelé Whitefish Lakes Conservation Reserve, déposé le 5 août 2016 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles et des Forêts.

ANNEXE 279
RÉSERVE DE CONSERVATION WHITEFISH RIVER

Dans les cantons géographiques d'Argyle, de Cleaver, de Hincks, de Bannockburn et de McNeil, dans le district territorial de Timiskaming, les terres d'une superficie de 3 834 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1, sur un plan appelé Whitefish River Conservation Reserve, déposé le 5 août 2016 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles et des Forêts.

ANNEXE 280
RÉSERVE DE CONSERVATION WINDERMERE GOLDIE LAKE COMPLEX

Dans les cantons géographiques de Collishaw, de Hornell, de Delmage, de D'Avaugour, de Druillettes, de Bliss, de Cosens, de Peters et de Gilliland, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 18 699 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons désignées comme parties 1 à 5, inclusivement, sur un plan appelé Windermere Goldie Lake Complex Conservation Reserve (C1535), déposé le 14 avril 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 281
RÉSERVE DE CONSERVATION CROTCH LAKE

Dans le canton géographique de Palmerston, dans le canton municipal de North Frontenac, dans le comté de Frontenac, les terres d'une superficie de 376 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton géographique désignées comme parties 1 à 23, inclusivement, sur un plan appelé Crotch Lake Conservation Reserve (C2), déposé le 27 août 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 282
RÉSERVE DE CONSERVATION GREENBOUGH ESKER

Dans le canton géographique de Clara, dans le canton municipal de Head, Clara et Maria, dans le comté de Renfrew, les terres d'une superficie de 549 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique désignée comme partie 1 sur un plan appelé Greenbough Esker Conservation Reserve (C130), déposé le 29 décembre 2005 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 283
RÉSERVE DE CONSERVATION HAWKINS PROPERTY

Dans le canton géographique de Bromley, dans le canton municipal d'Admaston/Bromley, dans le comté de Renfrew, les terres d'une superficie de 332 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton géographique désignées comme parties 1 et 2, sur un plan appelé Hawkins Property Conservation Reserve (C42), déposé le 29 décembre 2005 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 284
RÉSERVE DE CONSERVATION HUNGRY LAKE

Dans le canton géographique de Clarendon, dans le canton municipal de North Frontenac, et dans les cantons géographiques de Kennebec et d'Olden, dans le canton municipal de Frontenac Centre, dans le comté de Frontenac, les terres d'une superficie de 3 525 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 57, inclusivement, sur un plan appelé Hungry Lake Conservation Reserve (C3), déposé le 27 août 2004 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 285
RÉSERVE DE CONSERVATION KAHSCHE LAKE BARRENS

Dans le canton géographique de Morrison, maintenant dans la ville de Gravenhurst, dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 3 169 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton désignées comme parties 1 à 21, inclusivement, sur un plan appelé Kahshe Lake Barrens Conservation Reserve (C38), déposé le 29 décembre 2005 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 286
RÉSERVE DE CONSERVATION LAKE OF THE WOODS

Dans les cantons géographiques de Boys et de Kirkup, et dans les cantons géographiques de Manross, de Macquarrie, de McGeorge, de Willingdon, de Code, de Devonshire, de Tweedsmuir, de Phillips et un territoire non arpenté, dans le canton municipal de Sioux Narrows-Nestor Falls, et dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, et dans un territoire non arpenté, dans le canton municipal de Lake of the Woods, et dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Rainy River, les terres d'une superficie de 45 960 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques et de ce territoire non arpenté désignées comme parties 1 à 31, inclusivement, sur un plan appelé Lake of the Woods Conservation Reserve, déposé le 12 août 2013 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 287
RÉSERVE DE CONSERVATION LAKE OF THE WOODS WATERS

Dans le canton géographique de Spohn, maintenant dans le canton municipal de Dawson, et dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Rainy River, les terres d'une superficie de 1 984 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton géographique et de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Lake of the Woods Waters Conservation Reserve (C2501), déposé le 5 avril 2005 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 288
RÉSERVE DE CONSERVATION MANITOU MOUNTAIN

Dans le canton géographique de Riggs, dans le district territorial d'Algoma, les terres d'une superficie de 62 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton géographique désignées comme parties 1 et 2, sur un plan appelé Manitou Mountain Conservation Reserve (C1527), déposé le 29 décembre 2005 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 289
RÉSERVE DE CONSERVATION MOON RIVER

Située dans le canton géographique de Freeman, dans le canton municipal de Georgian Bay, dans la municipalité de district de Muskoka, les terres d'une superficie de 455 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ce canton géographique désignées comme parties 1 à 10, inclusivement, sur un plan appelé Moon River Conservation Reserve (C94), déposé le 7 mars 2003 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 290
RÉSERVE DE CONSERVATION PIPESTONE

Dans le canton géographique de McLarty et dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Rainy River et dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Kenora, les terres d'une superficie de 10 855 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ce canton et de ce territoire non arpenté désignée comme partie 1 sur un plan appelé Pipestone Conservation Reserve (C2348), déposé le 5 avril 2005 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 291
RÉSERVE DE CONSERVATION RAINY LAKE ISLANDS

Située dans les cantons géographiques de Dance, de Halkirk et de Watten, et dans un territoire non arpenté, dans le district territorial de Rainy River, les terres d'une superficie de 5 912 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques et de ce territoire non arpenté désignées comme parties 1 à 28, inclusivement, sur un plan appelé Rainy Lake Islands Conservation Reserve (C2344), déposé le 5 avril 2005 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 292
RÉSERVE DE CONSERVATION SHAKESPEARE FOREST

Située dans les cantons géographiques de Gough et de Shakespeare, maintenant dans le canton municipal de Sables-Spanish Rivers, dans le district territorial de Sudbury, les terres d'une superficie de 215 hectares, plus ou moins, constituées de la partie de ces cantons géographiques désignée comme partie 1, sur un plan appelé Shakespeare Forest Conservation Reserve (C212), déposé le 29 décembre 2005 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 293
RÉSERVE DE CONSERVATION ST. WILLIAMS

Située dans les cantons géographiques de Charlotteville et de Walsingham, dans le comté de Norfolk, les terres d'une superficie de 1 033 hectares, plus ou moins, constituées des parties 1 à 9, inclusivement, sur un plan appelé St. Williams Conservation Reserve, déposé le 27 juin 2007 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 294
RÉSERVE DE CONSERVATION BICKFORD OAK WOODS

Située dans le canton géographique de Moore, dans le canton municipal de St. Clair, comté de Lambton, les terres d'une superficie de 314 hectares, plus ou moins, constituées de la partie 1 d'un plan appelé Bickford Oak Woods Conservation Reserve, déposé le 13 novembre 2007 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 295
RÉSERVE DE CONSERVATION NORTH GEORGIAN BAY SHORELINE AND ISLANDS

Située dans le canton géographique de Harrison, maintenant dans le canton municipal de The Archipelago et dans les cantons géographiques de Henvey et de Wallbridge dans le district de Parry Sound, les terres d'une superficie de 17 107 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 36, inclusivement, sur un plan appelé North Georgian Bay Shoreline & Islands Conservation Reserve, déposé le 3 novembre 2011 au Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles.

ANNEXE 296
RÉSERVE DE CONSERVATION MONARCH POINT

Située dans les cantons géographiques d'Athol et de Marysburgh, dans le comté de Prince Edward, les terres d'une superficie de 1 607 hectares, plus ou moins, constituées des parties de ces cantons géographiques désignées comme parties 1 à 6, inclusivement, sur un plan appelé Plan of Monarch Point Conservation Reserve, déposé le 1^{er} décembre 2022 au Bureau de l'arpenteur général du ministère des Richesses naturelles et des Forêts.

Commencement

3. This Regulation comes into force on the later of April 1, 2023 and the day this Regulation is filed.

ONTARIO REGULATION 130/23

made under the

PLANNING ACT

Made: June 16, 2023

Filed: June 16, 2023

Published on e-Laws: June 19, 2023

Published in *The Ontario Gazette*: July 1, 2023

Amending O. Reg. 169/21

(ZONING ORDER - CITY OF MARKHAM, REGIONAL MUNICIPALITY OF YORK)

1. (1) Paragraph 8 of section 4 of Ontario Regulation 169/21 is revoked and the following substituted:

8. The maximum building floor area is 2,100 square metres for each storey for any building with a minimum setback of,
 - i. 106 metres from the lot line abutting Apple Creek Boulevard, and
 - ii. 135 metres from the lot line abutting Woodbine Avenue.

(2) Section 4 of the Regulation is amended by adding the following paragraphs:

10. One loading space is required per building, with a width of not less than 3.5 metres, a length of not less than 10 metres and a minimum height clearance of 4.2 metres.
11. No part of any building or structure shall be constructed within 25 metres of the centreline of Woodbine Avenue.
12. The minimum depth of landscaped open space adjoining any arterial road or provincial highway is six metres.

Commencement**2. This Regulation comes into force on the day it is filed.**

Made by:

HANNAH EVANS

*Assistant Deputy Minister**Municipal Services Division**Ministry of Municipal Affairs and Housing*

Date made: June 16, 2023

26/23

NOTE: Consolidated regulations and various legislative tables pertaining to regulations can be found on the e-Laws website.

REMARQUE : Les règlements codifiés et diverses tables concernant les règlements se trouvent sur le site Lois-en-ligne.

This page intentionally left blank
Cette page est volontairement laissée en blanc

INDEX 26

Government Notices — Other	1339
Avis du gouvernement — Autres.....	1339
Ontario Securities Commission.....	1339
Commission des valeurs mobilièresde l'Ontario.....	1339
Marriage Act	1339
Loi sur le mariage	1339
Change of Name Act.....	1341
Loi sur le Changement de Nom	1341
Applications to Provincial Parliament — Private Bills	1346
Demandes au Parlement provincial — Projets de loi d'intérêt privé.....	1346
SHERIFF'S SALE OF LANDS	1347
VENTES DE TERRAINS PAR LE SHÉRIF	1347
SALE OF LAND FOR TAX ARREARS BY PUBLIC TENDER	1349
VENTES DE TERRAINS PAR APPEL D'OFFRES POUR ARRIÈRE D'IMPÔT	1349
THE CORPORATION OF THE TOWN OF BANCROFT.....	1349
THE CORPORATION OF THE TOWN OF NORTHEASTERN MANITOULIN AND THE ISLANDS.....	1349
THE CORPORATION OF THE CITY OF PEMBROKE.....	1350
THE CORPORATION OF THE CITY OF PICKERING	1351
THE CORPORATION OF THE MUNICIPALITY OF TWEED	1351
PUBLICATIONS UNDER PART III (REGULATIONS) OF THE LEGISLATION ACT, 2006	1353
RÈGLEMENTS PUBLIÉS EN APPLICATION DE LA PARTIE III (RÈGLEMENTS) DE LA LOI DE 2006 SUR LA LÉGISLATION	1353
PLANNING ACT	O. Reg. 130/23
PROVINCIAL PARKS AND CONSERVATION RESERVES ACT, 2006	O. Reg. 129/23
WORKPLACE SAFETY AND INSURANCE ACT, 1997	O. Reg. 128/23
Texte d'information pour la Gazette de l'Ontario	1397
Information Text for Ontario Gazette.....	1398

This page intentionally left blank
Cette page est volontairement laissée en blanc



Texte d'information pour la Gazette de l'Ontario

La Gazette de l'Ontario paraît chaque samedi, et les annonces à y insérer doivent parvenir à ses bureaux le jeudi à 15h au plus tard, soit au moins neuf jours avant la parution du numéro dans lequel elles figureront. Pour les semaines incluant le lundi de Pâques, le 11 novembre et les congés statutaires, accordez une journée de surplus. Pour connaître l'horaire entre Noël et le Jour de l'An s'il vous plaît communiquez avec le bureau de La Gazette de l'Ontario au (416) 326-5310 ou par courriel à Gazette@ontario.ca

Tarifs publicitaires et soumission de format:

- 1) Envoyer les annonces dans le format **Word.doc** par courriel à Gazette@ontario.ca
- 2) Le tarif publicitaire pour la première insertion envoyée électroniquement est de 75,00\$ par espace-colonne jusqu'à un ¼ de page.
- 3) Pour chaque insertion supplémentaire commandée en même temps que l'insertion initiale, le tarif est 40,00\$
- 4) Les clients peuvent confirmer la publication d'une annonce en visitant le site web de La Gazette de l'Ontario www.ontario.ca/gazette

Il se peut que les numéros en version papier publiés **avant le 31 mars 2021** soient disponibles par l'intermédiaire de **Publications Ontario**. Le coût de chaque numéro en version papier est de 2,90 \$.

Archives

Il se peut que votre bibliothèque publique locale possède les numéros antérieurement publiés. Vous pouvez également communiquer avec les Archives publiques de l'Ontario au 1 800 668-9933 (sans frais) ou au 416 327-1600.



Information Text for Ontario Gazette

The Ontario Gazette is published every Saturday. Advertisements/notices must be received no later than 3 pm on Thursday, 9 days before publication of the issue in which they should appear. For weeks including Easter Monday, November 11th or a statutory holiday allow an extra day. For the Christmas/New Year holiday schedule please contact the Gazette at (416) 326-5310 or by email at Gazette@ontario.ca

Advertising rates and submission formats:

- 1) Please submit all notices in a **Word.doc** format to: Gazette@ontario.ca
- 2) For a first insertion electronically submitted the basic rate is \$75 up to ¼ page.
- 3) For subsequent insertions of the same notice ordered at the same time the rate is \$40 each.
- 4) Clients may confirm publication of a notice by visiting The Ontario Gazette web site at: www.ontario.ca/gazette

Hard copy issues published **before March 31, 2021** may be available through **Publications Ontario**. Individual hard copies cost \$2.90.

Archives

Published back issues may be available at your local public library. You can also contact the Archives of Ontario by telephone at 1-800-668-9933 (toll free) or 416-327-1600